



Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CORNILLON EN TRIEVES

2024 - 2043

Département : Isère

Surface retenue pour la gestion : 150,83 ha

Altitudes extrêmes : 500 m - 1105 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE PREFECTORAL

DCM

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CORNILLON EN TRIEVES

2024 - 2043

Le contexte :

D'une superficie de 150,83 ha, la forêt communale est constituée de trois cantons distincts, entourant la plaine de la Chau (hameau de Villard-Julien).

- Le canton nord surplombe le Drac (parcelles 1 à 5 - 67,05 ha),
- Le canton ouest est située au sommet de la colline qui sépare les communes de Cornillon en Trièves et de Lavars (parcelles 6 à 14 - 81,99 ha),
- Le canton sud (parcelle 15 - 1,79 ha).

La forêt communale fut aménagée à partir de 1901 (décret d'aménagement 21/06/1901 - durée 1901 à 1945).

Climat

La pluviosité moyenne annuelle est de l'ordre de 900 mm. Les brouillards sont assez fréquents depuis la création de la retenue hydroélectrique du Monteynard et limitent la sécheresse.

L'enneigement est relativement faible et ne reste pas longtemps.

Les vents les plus fréquents soufflent du Nord par les vallées du Drac et de l'Ebron. Ils sont froids et secs. Les vents d'ouest et du Sud-ouest sont chargés d'humidité.

Le climat est assez favorable à la croissance des arbres, mais la sécheresse estivale est une contrainte qui limite le choix des essences (Epicéa à proscrire, Sapin et Hêtre à limiter dans les endroits avec une réserve utile suffisante).

Topographie

Le canton nord part du sommet de l'Aurouse (1041 m) et descend jusqu'au lac de Monteynard, avec une pente moyenne proche de 70 %.

Le canton ouest part du sommet du Grand Fays (1105 m) puis descend un peu au-dessus du hameau La Citadelle. La pente moyenne est de 55 %.

Le canton sud est situé sur le versant nord qui surplombe la route qui relie le Petit Oriol au Grand Oriol. La pente moyenne est proche de 65 %.

Hydrographie

Les parcelles 7, 9, 10, 11, 12 et 14 alimentent le ruisseau de la fontaine du roi, affluent de l'Ebron.

Les parcelles 1, 2, 3 et 4 participent à l'alimentation du ruisseau de Combe noire et les parcelles 1 et 2 à celui des Rousses; ces deux ruisseaux se jettent dans le lac de Monteynard.

Aucun évènement de crue n'est recensé.

Un **inventaire statistique** a permis d'obtenir des données pour analyser la surface productive.

Essences

La forêt se compose principalement de Sapin pectiné (35 %), Hêtre (26 %), Pin noir (15 %) et Pin sylvestre (13 %).

Ces quatre essences sont accompagnées d'Alisier blanc, Chêne sessile, Chêne pubescent, Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier, Erable champêtre, Frêne, Merisier, Tremble, Tilleul, Robinier, Mélèze et Epicéa.

Les épicéas, les sapins et les hêtres montrent des signes de dépérissement dus à la sécheresse et la chaleur.

Les modèles climatiques actuels indiquent que l'épicéa principalement, le sapin pectiné et le hêtre secondairement, ne seront pas adaptés au climat futur.

Le pin noir, le pin sylvestre et le chêne pubescent sont les trois essences présentes les plus adaptées aux changements climatiques et pouvant produire du bois d'œuvre ou de chauffage. La régénération du pin noir est bien présente.

L'alisier blanc, l'érable champêtre, le tilleul, le robinier et l'érable à feuilles d'obier sont aussi bien adaptés aux changements climatiques.

Peuplements

Ils sont constitués d'une zone productive traitée en futaie régulière de pin noir et futaie irrégulière de sapin pectiné et hêtre.

Une surface importante est non productive, soit parce que les arbres sont chétifs, soit parce que la pente est trop forte pour envisager une exploitation sécurisée (parcelle 1).

La surface en sylviculture s'élève à 89,03 ha.

Changements climatiques

Les changements climatiques entraîneront la modification du choix des essences objectif et pour améliorer la résilience de la forêt, il est préconisé une mosaïque de peuplements.

Le traitement en futaie irrégulière, bien adapté aux changements climatiques, continuera à être appliqué aux peuplements productifs. Les autres peuplements seront laissés en libre évolution.

Chasse

Le droit de chasse est donné à l'A.C.C.A de Cornillon en Trièves. Sa valeur est estimée à 3000 €/an.

Les animaux chassés sont le cerf (14 attribués par an pour 2023-2024-2025), le chevreuil. Les attributions concernent toute la commune. Pour la saison 2021-2022, il a été tué douze cerfs (12 attribués) et trente cinq chevreuils (35 attribués).

Actuellement, les dégâts sur la régénération sont acceptables. Il faudrait que l'équilibre sylvo-cynégétique soit maintenu.

Accueil du public

La forêt est traversée par deux sentiers P.D.I.P.R.

L'un reliant Villard Julien et Villard de Touage-haut, traverse les parcelles 2 et 4 et longe la parcelle 5.

L'autre qui fait la liaison entre le domaine de Cornillon et Lavars, en passant par le col du Fays, longe les parcelles 6, 7, 8 et 9.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Fonction de production

La production ligneuse est moyenne (4 à 6 m³/ha/an) sur 67,88 ha, faible (3 à 4 m³/ha/an) sur 21,15 ha et sans objet sur 61,80 ha.

Fonction écologique

L'enjeu est reconnu sur 4,71 ha par la ZNIEFF de type 1 " Vallée de la Bonne et du Drac".

Fonction sociale

Les périmètres rapprochés de trois captages couvrent 7,14 ha de la forêt communale; l'enjeu est reconnu.

Protection contre les risques naturels

Sur les parcelles 7, 9 à 12 et 14, les plantations effectuées à la fin du 19e siècle ont permis de protéger des sols sensibles au ravinement. Le phénomène concerne uniquement des enjeux faibles.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'aménagement a duré 15 ans de 2008 à 2022.

La forêt formait une série unique.

Coupes de bois

L'aménagement prévoyait l'exploitation de 3920 m³, il a été prélevé 4900 m³.

Ce prélèvement plus important a été motivé par la récolte de gros bois et la mise en lumière de la régénération présente.

La forêt est aujourd'hui globalement décapitalisée, mais rajeunie avec beaucoup de petits bois, perches et régénération.

Travaux

Il était proposé de réaliser :

- d'entretenir les limites : Cela a été effectué sur 2,7 Km.
- des dégagements, dépressages et nettoyage après coupe : Ces travaux ont été réalisés sur 18 ha.

En plus des travaux proposés dans l'aménagement :

- une plantation a été réalisée dans la parcelle 12 en 2018 : 180 cèdres de l'Atlas et 180 pins noirs.
- Une route forestière a été créée pour desservir les parcelles 2, 4 et 5.

Le bilan financier apparaît négatif du fait de la réalisation de la route forestière. Mais, la route forestière s'amortie sur plusieurs dizaines d'années et facilitera la mobilisation du bois.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- **Adapter la forêt aux changements climatiques** (changements d'essences, irrégularisation des peuplements),
- **Rééquilibrer les catégories de diamètres** (petits bois, bois moyens et gros bois),
- **Récolter les arbres déperissants** pour éviter la dévalorisation du bois,
- **Continuer à fournir du bois de chauffage** pour les affouagistes,
- **Planter** sur de faibles surfaces des essences adaptées aux changements climatiques.
- **Conserver des vieux arbres et des arbres à cavité** pour offrir des habitats,
- **Favoriser la richesse écologique** par la gestion en futaie irrégulière,
- **Conserver un couvert continu** pour rendre la forêt plus agréable aux promeneurs et garder une bonne qualité paysagère.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Pour éviter la dépréciation des sapins, il faudra être attentif à récolter les arbres montrant des signes de dépérissement lors des coupes irrégulières, en plus de la valorisation des
Ces coupes seront réalisées sur l'ensemble de la forêt.

Elles permettront aussi, par un éclaircissement plus important, de faciliter la régénération d'essences comme le Pin noir dans les parcelles 8 et 13.

D'autres essences sont aussi à favoriser: le Chêne sessile, le Chêne pubescent, l'Erable champêtre, l'Erable à feuilles d'obier, le Tilleul, le Robinier et l'Alisier blanc.

Le volume total s'élève à 2800 m³.

Il est prévu 800 m³ pour les coupes d'affouage et 2000 m³ concerneront les coupes sanitaires.

pour les travaux :

- Travaux sylvicoles

Des **plantations** d'essences mieux adaptées aux changements climatiques (Cèdre de l'Atlas, Pin d'Alep, Sapin de Bornmuller, Sapin de Cilicie, Sapin de Céphalonie, Sapin du Colorado) sont à envisager pour remplacer le Sapin pectiné.

Des essences d'accompagnement seront aussi à installer pour favoriser la richesse écologique (Sorbier domestique, Charme houblon, Chêne pubescent, Erable champêtre).

La **régénération naturelle** de Pin noir, ainsi que le Chêne pubescent, l'Alisier blanc et l'Erable à feuilles d'obier, pourraient être favorisés dans la parcelle 13 grâce à un dégagement.

- Entretien de la desserte

La forêt est bien desservie; seul l'entretien et la protection des routes seront à effectuer.

La route forestière qui dessert les parcelles 6 à 14, bien dégradée par l'érosion, se situe à l'extérieur de la forêt.

La remise en état des renvois d'eau des pistes de la parcelle 8 permettrait de réduire notablement l'érosion de cette route forestière.

- Maintenance du périmètre et du parcellaire

Le périmètre et le parcellaire continueront à être bien entretenus pour bien délimiter la forêt communale et les parcelles.

Bilan prévisionnel :

Le bilan sera légèrement négatif.

L'objectif majeur des interventions (coupes et travaux) est de favoriser l'adaptation de la forêt aux changements climatiques.

Les coupes permettront aussi de fournir du bois de chauffage aux affouagistes.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE CORNILLON EN TRIEVES
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	38
Communes de situation	Cornillon en Trièves
N° ONF de la région nationale IFN de référence	702- Bas Drac, Trièves-Beaumont
Schéma régional d'aménagement de référence	Auvergne-Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2024	2043

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Cornillon en Trièves	F19941Y	152 ha, 69a 00ca	03/04/2009	2008	2022

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	152 ha, 69a 00ca
Surface retenue pour la gestion	150,83 ha
Surface boisée en début d'aménagement	150,34 ha
Surface en sylviculture de production	89,02 ha

COMMENTAIRES :

La surface retenue pour la gestion est celle calculée par le SIG (système d'information géographique), car plus précise que la surface cadastrale.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 62 ha	faible 21 ha	moyen 68 ha	fort	151 ha
Fonction écologique		ordinaire 146 ha	reconnu 5 ha	fort	151 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 144 ha	reconnu 7 ha	fort	151 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 151 ha	faible	moyen	fort	151 ha

COMMENTAIRES :

Production ligneuse:

La production ligneuse est moyenne (4 à 6 m³/ha/an) sur 67,88 ha, faible (3 à 4 m³/ha/an) sur 21,15 ha et sans objet sur 61,80 ha.

Fonction écologique

La forêt est concernée sur 4,71 ha par la ZNIEFF de type 1 " Vallée de la Bonne et du Drac".

Fonction sociale

Les périmètres rapprochés de trois captages couvrent 7,14 ha de la forêt communale (parcelles 13 et 14).

Protection contre les risques naturels

Sur les parcelles 7, 9 à 12 et 14, les plantations effectuées à la fin du 19e siècle ont permis de maintenir des sols sensibles au ravinement. Mais, ce phénomène n'a pas d'impact sur des enjeux particuliers. Aucun évènement n'est recensé.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	7 ha	Captages Fays 2 et 3 Captage Citadelle

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La parcelle 13 est concernée par les périmètres de protection rapprochée des captages Fays 2 et 3 et la parcelle 14 par le périmètre de protection rapprochée du captage Citadelle.

Les préconisations des arrêtés des captages devront être respectées lors des interventions en parcelle 13; la parcelle 14 est en libre évolution.

La parcelle 6 est impactée par le périmètre éloigné du captage Grands près.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I	5 ha	N° 3828000: Vallée de la Bonne et du Drac
ZNIEFF de type II	151 ha	N° 3828: Ensemble fonctionnel de la vallée du Drac et de ses affluents à l'amont de Notre Dame de Commiers N° 3829: Haut pays du Trièves
Unités de conservation in situ des ressources génétiques		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles		
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Mesures de compensation environnementale en cours		
Contrats Natura 2000 en cours		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

ZNIEFF 1 : Des rapaces tels que l'Aigle royal, le Grand-duc d'Europe ou le Faucon pèlerin, ou encore des chauves-souris (avec un gîte de Minioptère de Schreibers) sont présents dans cette ZNIEFF.

Dans la partie de la parcelle 1 (4,71 ha), concernée par la znieff 1, **des arbres à cavité seront laissés pour les chauves-souris.**

La base de données naturalistes ne répertorie pas dans la forêt communale les oiseaux de proies cités ci-dessous.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	70 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

L'Epicéa ne sera pas favorisé, car il n'est pas adapté aux changements climatiques. Le Sapin pectiné et le Hêtre sont aussi peu adaptés aux changements climatiques.

Mais, comme le Sapin et le Hêtre sont bien présents dans la forêt, ils seront maintenus le temps du changement des essences en fonction de leur état. Le Pin noir d'Autriche, le Pin sylvestre et le Chêne pubescent sont les deux essences à prioriser.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	20 ha
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Les peuplements productifs sont bien desservis.

La forêt permet de fournir du bois d'affouage aux habitants de la commune. En 2023, il y a une vingtaine affouagistes bénéficiant d'environ 4 m³ de bois chacun.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

Les données sont issues, en plus du parcours des zones non productives, de 98 placettes réalisées sur la surface

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	500 m	1 105 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
ana_5.3	<u>Hêtraies-sapinières sèches</u> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la saison de végétation satisfaisante • Alimentation en eau limitée, avec périodes de déficit hydrique <ul style="list-style-type: none"> • Faible disponibilité en éléments nutritifs 	15,84 ha	11%
ana_5.6	<u>Hêtraies-sapinières drainées</u> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la saison de végétation satisfaisante • Alimentation en eau satisfaisante, mais limitée certaines périodes 	30,12 ha	20%
ana_6.1	<u>Pineraies sylvestres sèches</u> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la saison de végétation satisfaisante <ul style="list-style-type: none"> • Contrastes thermiques et hydriques • Déficit hydrique marqué • Faible disponibilité en éléments nutritifs. 	12,31 ha	8%
ana_7.1	<u>Chênaies pubescentes thermophiles sèches</u> <ul style="list-style-type: none"> • Longue saison de végétation <ul style="list-style-type: none"> • Déficit hydrique marqué ; • Faible disponibilité en éléments nutritifs 	44,26 ha	29%
ana_7.2	<u>Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles</u> <ul style="list-style-type: none"> • Longue saison de végétation • Bonne disponibilité en éléments nutritifs • Alimentation en eau limitée, avec périodes de déficit hydrique 	48,30 ha	32%
TOTAL		150,83 ha	

COMMENTAIRES :

Le souci principal de toutes ces stations est l'alimentation en eau. Il est donc primordial de favoriser les essences présentes les moins exigeantes en eau et il serait favorable de planter quelques essences adaptées au déficit en eau.

Essences présentes dans la forêt	Part de la surface boisée (%)
Libellé	
Sapin pectiné	35%
Hêtre	26%
Pin noir d'autriche	15%
Pin sylvestre	13%
Chêne sessile	5%
Erable sycomore	2%
Epicéa commun	1%
Tilleul	1%
Erable à feuilles d'obier	1%
Autres feuillus	1%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

La répartition des essences concerne uniquement la surface en sylviculture. La surface hors-sylviculture est principalement constituée de Pin sylvestre.

Autres feuillus: Chêne pubescent, Frêne, Robinier, Alisier blanc, Erable champêtre, Tilleul et Merisier.

Quelques mélèzes d'Europe sont présents.

Le **Sapin pectiné** et le **Hêtre**, les deux essences dominantes (61 %), ne sont **pas adaptées aux changements climatiques**. Quelques sapins et hêtres dépérissent. Les jeunes sapins jaunissent.

Les essences à favoriser sont le Pin noir, le Pin sylvestre, le Chêne pubescent, l'Erable à feuilles d'obier, l'Erable champêtre, le Robinier, l'Alisier blanc et le Tilleul.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
IRR	<u>Irrégulier</u> Futaie irrégulière composée de: Sapin 63 %, Hêtre 32 %, Autres feuillus 5 % Hauteur dominante: 26 m PB: 4 m ² BM: 8 m ² GB: 6 m ² - G totale: 18 m ² /ha	2,98 ha	2%
BM-GB	<u>Bois moyens - Gros bois</u> Futaie composée de: Sapin 81 %, Hêtre 19 % Hauteur dominante: 26 m PB: 1 m ² BM: 11 m ² GB: 6 m ² - G totale: 18 m ² /ha	2,80 ha	2%
BM-PB-SP	<u>Bois moyens - Petits bois (Sapin)</u> Futaie composée de: Sapin 58 %, Hêtre 17 %, Autres feuillus 17 %, Pin sylvestre 8 % Hauteur dominante: 26 m PB: 4 m ² BM: 7 m ² GB: 1 m ² - G totale: 12 m ² /ha	14,55 ha	10%
PB-BM-SP	<u>Petits bois - Bois moyens (Sapin)</u> Futaie composée de: Sapin 67 %, Hêtre 20 %, Autres feuillus 7 %, Pin sylvestre 6 % Hauteur dominante: 26 m PB: 8 m ² BM: 7 m ² GB: 1 m ² - G totale: 16 m ² /ha	30,97 ha	21%
BM-PB-PN	<u>Bois moyens - Petits bois (Pin noir)</u> Futaie composée de: Pin noir 97 %, Autres feuillus 2 %, Pin sylvestre 1 % Hauteur dominante: 20 m PB: 6 m ² BM: 13 m ² GB: 0 m ² - G totale: 19 m ² /ha	7,22 ha	5%
PB-BM-PN	<u>Petits bois - Bois moyens (Pin noir)</u> Futaie composée de: Pin noir 97 %, Pin sylvestre 3 % Hauteur dominante: 18 m PB: 6 m ² BM: 4 m ² GB: 0 m ² - G totale: 10 m ² /ha	14,79 ha	10%
PB-BM-HPS	<u>Petits bois - Bois moyens (Hêtre, Pin sylvestre)</u> Futaie composée de: Hêtre 42 %, Pin sylvestre 42 %, Sapin 8 %, Autres feuillus 8 % Hauteur dominante: 20 m PB: 8 m ² BM: 4 m ² GB: 0 m ² - G totale: 12 m ² /ha	31,80 ha	21%
BM-PB-HAF	<u>Bois moyens - Petits bois (Hêtre, Autres feuillus)</u> Futaie composée de: Hêtre 62 %, Autres feuillus 37 %, Pin sylvestre 1 % Hauteur dominante: 20 m PB: 7 m ² BM: 10 m ² GB: 0 m ² - G totale: 17 m ² /ha	5,34 ha	4%
FC	<u>Faible capital</u> Peuplement de Hêtre, avec quelques sapins. G: 4 m ² /ha	1,79 ha	1%
R	<u>Plantation (2018 - P 12)</u> 180 cèdres de l'Atlas: 47 % de réussite - H: 20 à 80 cm 180 Pins noirs : 26 % de réussite - H: 15 à 100 cm	0,49 ha	0%
CH	Peuplement chétif	38,10 ha	25%
TOTAL		150,83 ha	

COMMENTAIRES :

La surface terrière des peuplements de Sapin est de 15,1 m²/ha, alors qu'elle devrait être proche de 30 m²/ha. Cela s'explique par le fait que beaucoup de peuplements sont jeunes et de faible surface terrière.

La surface terrière des peuplements de Pin noir est de 13 m²/ha, alors qu'elle devrait être proche de 24 m²/ha.

La surface terrière des peuplements de Hêtre et Pin sylvestre est de 12 m²/ha, alors qu'elle devrait être proche de 18 m²/ha.

Les peuplements sont majoritairement clairs, mais la régénération est souvent bien présente.

Globalement le capital sur pied est faible et les peuplements sont dominés par les petits bois 48 % et les bois moyens 47 % de la surface terrière totale. Les gros bois ne représentent que 5 %.

(Objectif: PB 20 %, BM 30 % et GB 50 %)

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	89,03 ha	152,69 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	61,80 ha	
TOTAL	150,83 ha	

COMMENTAIRES :

Le traitement en futaie irrégulière sera appliqué sur toutes les zones accessibles et productives.

Il permettra de diversifier les essences et de conserver un couvert continu qui maintiendra l'ambiance forestière favorable à la régénération.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Sapin pectiné		41,14 ha	46,2%		
Pin noir d'autriche		19,62 ha	22,0%		
Hêtre		28,27 ha	31,8%		
TOTAL		89,03 ha			

COMMENTAIRES :

Toutes les essences présentes accompagneront les essences objectif. Le Sapin pectiné et le Hêtre sont des essences objectif pour la durée de cet aménagement, car ils sont très présents, même s'ils ne sont mal adaptés aux changements climatiques.

La régénération de Sapin et de Hêtre ne sera pas favorisée.

Des plantations seront à envisager pour les remplacer et permettre de continuer à produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage (Cèdre de l'Atlas, Chêne pubescent, Sapin de Bornmuller, Sapin de Cilicie, Sapin de Céphalonie, Sapin du Colorado).

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,49 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES :

Le traitement en futaie irrégulière ne nécessite pas de définir une surface à régénérer.

Des plantations de Cèdre de l'Atlas et de Pin noir ont été effectuées en 2018 dans la parcelle 12.

Effort de régénération du nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Surface d'équilibre (Se)			
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)			
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)			
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)			
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)			
Surface à terminer (St)			
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (sans coupe)			
Surface régénérée à acquérir (Sa) y compris reconstitution			
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	89,03 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	25 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	25 m ² /ha	13,8 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	41%	A
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	50 tiges/ha	150 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	4,24 ha		

COMMENTAIRES :

La surface terrière est bien plus faible que celle souhaitée (moyenne par rapport aux pourcentages des différentes essences).

La présence d'un couvert continu réduit l'évaporation de l'eau du sol et permet de conserver une ambiance forestière propice aux jeunes arbres.

Perches

Le Sapin pectiné (51 %) et le Hêtre (33 %) sont les deux essences principales. Mais, elles ne sont pas aptes à faire face aux changements climatiques.

Les perches de Sapin souffrent de la sécheresse et de la chaleur; les aiguilles apparaissent souvent jaunâtres.

Le Pin noir (1,5 %) et le Pin sylvestre (3,2 %) sont assez bien adaptés.

Le Chêne sessile (2,8 %) est moyennement adapté.

L'Erable sycomore (0,2 %), l'Epicéa commun (0,9 %) et le Mélèze d'Europe ne sont pas adaptés aux changements climatiques.

Les autres feuillus représentent 5,5 % des perches. Le Chêne pubescent (3 %), l'Alisier blanc (1,3 %) et l'Erable champêtre (0,6 %) pourront faire face aux changements climatiques.

Le Merisier (0,2 %) et le Frêne (0,4 %) ne sont pas suffisamment adaptés aux changements climatiques.

Le nombre de perches est supérieur à celui souhaité, mais la résistance de certaines essences aux changements climatiques relativise cette donnée. Seules 19 perches /ha seraient adaptées aux changements climatiques.

Régénération

La régénération est installée sur 41 % de la surface, présente sur 42 % et absente sur 17 %.

Comme pour les perches, le Sapin pectiné (46 %) et le Hêtre (33 %) sont les deux essences principales.

La régénération de Sapin souffre de la sécheresse et de la chaleur; les aiguilles apparaissent souvent jaunâtres.

La régénération des autres espèces est la suivante: Chêne pubescent (6 %), Pin noir (5 %), Erable à feuilles d'obier (3 %), Alisier blanc (2 %), Chêne sessile (2 %), Erable sycomore (2 %), Pin sylvestre (2 %), Erable champêtre (1 %).

Le pourcentage de surface régénérée est satisfaisant, mais la résistance de certaines essences aux changements climatiques relativise cette donnée. Seule 9 % de la surface est régénérée avec des essences adaptées.

Dégâts dus aux ongulés

L'impact du cerf et du chevreuil sur la régénération est acceptable.

Il faudra cependant veiller à maintenir les populations d'ongulés pour éviter que le renouvellement de la forêt ne soit compromis.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Rotation	
Code	Libellé						
IRR	Futaie irrégulière	1		11,21	2,46	10 ans	
	132,07 ha	2		20,96	18,77		
		3		3,76	2,81		
		4		15,36	15,06		
		5		15,76	4,65		
		6		13,38	13,38		
		7		11,57	2,22		
		8		8,82	8,82		
		9		5,39	5,39		
		10		5,94	1,95		
		11		7,61	1,21		
		12	a	0,48	0,48		
		13		10,52	10,52		
		15		1,79	1,79		
	HSNLE	Libre évolution	12	b	9,10		
18,76 ha		14		9,18			
Totaux				150,83	89,51		

COMMENTAIRES :

HSNLE: Dans le cadre d'un partenariat approfondi entre les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les associations de protection de la nature en Rhône Alpes, et sous le patronage de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, un plan d'action en vue de constituer un réseau des forêts en libre évolution naturelle (FRENE) a été signé par l'Office National des Forêts de Rhône Alpes.

Dans la zone forestière classée "hors sylviculture de production", les surfaces boisées peuvent constituer des zones forestières en libre évolution à valoriser dans le cadre du réseau FRENE, en les affectant au groupe d'aménagement "HSNLE"

Comme le classement en HSNLE revêt un caractère pérenne dans le cadre des engagements environnementaux, il doit être réservé aux surfaces sans enjeux de production.

La **parcelle 12** forme deux UG, car une plantation de Cèdre de l'Atlas et de Pin noir a été réalisée sur l'UG 12a. Cette partie fera l'objet d'un suivi.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Pile	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuple-ment	Code type de coupe	observations	Volume total
2024	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2025	2	irrégulier	20,96 ha	10,58 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2025	3	irrégulier	3,76 ha	2,81 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		90 m ³
2025	4	irrégulier	15,36 ha	9,93 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2025	5	irrégulier	15,76 ha	2,11 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		60 m ³
2025	6	irrégulier	13,38 ha	2,56 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		80 m ³
2025	8	irrégulier	8,82 ha	4,46 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		150 m ³
2025	13	irrégulier	10,52 ha	0,68 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière	enjeux signalés : protection captage	20 m ³
2026	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2028	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2030	4	irrégulier	15,36 ha	1,60 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2032	4	irrégulier	15,36 ha	1,60 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2034	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2035	2	irrégulier	20,96 ha	10,58 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2035	3	irrégulier	3,76 ha	2,81 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		90 m ³
2035	4	irrégulier	15,36 ha	9,93 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		300 m ³
2035	5	irrégulier	15,76 ha	2,11 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		60 m ³

Année	Pile	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	observations	Volume total
2035	6	irrégulier	13,38 ha	2,56 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		80 m ³
2035	8	irrégulier	8,82 ha	4,46 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière		150 m ³
2035	13	irrégulier	10,52 ha	0,68 ha	futaie irrégulière Sapin peuplement à capitaliser	Irrégulière	enjeux signalés : protection captage	20 m ³
2036	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2038	2	irrégulier	20,96 ha	2,00 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2040	1	irrégulier	11,21 ha	1,84 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³
2042	4	irrégulier	15,36 ha	1,60 ha	futaie irrégulière Hêtre Petits bois peuplement à capitaliser	Irrégulière	priorité à l'affouage	80 m ³

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	280 m ²
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	2 800 m ³

COMMENTAIRES :

Lors des coupes, on visera a:

- prélever entre 15 et 20 % du capital sur pied,
- favoriser les essences adaptées aux changements climatiques,
- conserver les arbres habitats,
- conserver les arbres morts.

Dans la mesure du possible, réaliser des trouées ne dépassant pas la hauteur dominante des peuplements pour réduire l'ensoleillement direct.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Plantations		2,00 ha	Essences adaptées aux changements climatiques	28 000 €	I
	Dégagements		2,00 ha	Pour la plantation de la parcelle 12 et celles à venir.	4 000 €	I
	Dégagements		3,94 ha	Parcelle 13	2 000 €	I
Total					34 000 €	
soit annuellement					1 700 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Des plantations d'essences mieux adaptées aux changements climatiques (Cèdre de l'Atlas, Pin d'Alep, Sapin de Bornmuller, Sapin de Cilicie, Sapin de Céphalonie, Sapin du Colorado) sont à envisager pour remplacer le Sapin pectiné.

Des essences d'accompagnement seront aussi à installer pour favoriser la richesse écologique (Sorbier domestique, Charme houblon, Chêne pubescent, Erable champêtre).

Elles se feraient par petites unités de 25 plants en différents endroits facilement abordables, sur les meilleures stations.

La régénération naturelle de ces nouvelles essences permettrait, à long terme, la colonisation des parcelles.

Le dégagement dans la parcelle 13 permettra de favoriser le Pin noir, le Chêne pubescent, l'Alisier blanc et l'Erable à feuilles d'obier.

Voir arrêté n° 21-130 du 07 avril 2021 relatif à la fixation des matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'Etat sous forme de subventions ou d'aides fiscales pour le boisement, le reboisement.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien route forestière	P 1 à 5	600 m		2 000 €	E
Entretien route forestière	P 6 à 14	700 m		2 000 €	E
Renvois d'eau piste	P 8			1 000 €	E
Total				5 000 €	
soit annuellement				250 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

La forêt est bien desservie; seul l'entretien et la protection des routes seront à effectuer.

La route forestière qui dessert les parcelles 6 à 14, bien dégradée par l'érosion, se situe à l'extérieur de la forêt.

La remise en état des renvois d'eau des pistes de la parcelle 8 permettrait de réduire notablement l'érosion de cette route forestière.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Entretien du périmètre		13700 m		30 000 €	E
Entretien du parcellaire		4100 m		8 000 €	E
Total				38 000 €	
soit annuellement				1 900 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Le périmètre et le parcellaire continueront à être bien entretenus pour bien délimiter la forêt communale et les parcelles.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

COMMENTAIRES :

Les parcelles 12 et 14 (18,76 ha), hors sylviculture, sont classées en libre évolution; aucune intervention n'y est prévue. Une partie des parcelles 7, 10 et 11 est aussi hors-sylviculture.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	Oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	Oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	Oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	Oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Oui

COMMENTAIRES :

La richesse écologique participe au bon fonctionnement de la forêt.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4,0 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	356 m³/an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)		21 m ³ /an	
Résineux (r)	91 m ³ /an	304 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	91 m ³ /an	325 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	49 m ³ /an	36 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	140 m³/an	361 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	0,9 m³/ha/an	2,4 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	1,6 m³/ha/an	4,1 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	140 m ³ /an	361 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	2 765 €	4 479 €	
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>		4 339 €	1 170 €
Dépenses travaux sylvicoles	1 700 €	3 416 €	
Dépenses travaux infrastructure	250 €	4 456 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	1 900 €	1 122 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	277 €	447 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	302 €	224 €	
Bilan annuel	-1 664 €	-847 €	1 170 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	-11 €	-6 €	8 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	-19 €	-10 €	13 €

* Période du bilan passé :

COMMENTAIRES :

Les volumes à récolter sont moindre, car le capital sur pied est faible.

Les subventions concernent les plantations (80 % pour les plantations et 50 % pour les dégagements sur au-moins 2 ha).

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Bernard Le Corre

Étude de terrain et inventaires : Bernard Le Corre

Cartographie : Nicolas Bastide et Bernard Le Corre

Rédigé le 28/11/2023
par Le chef de projet aménagement
Signé : Bernard Le Corre

Vérifié le
par La responsable de l'unité aménagement
Signé : Marion Pravin

Proposé le
par La directrice d'agence
Signé : Marjorie Guillon

ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Typologie lidar
- Typologie massif alpin et strates des peuplements

CARTES

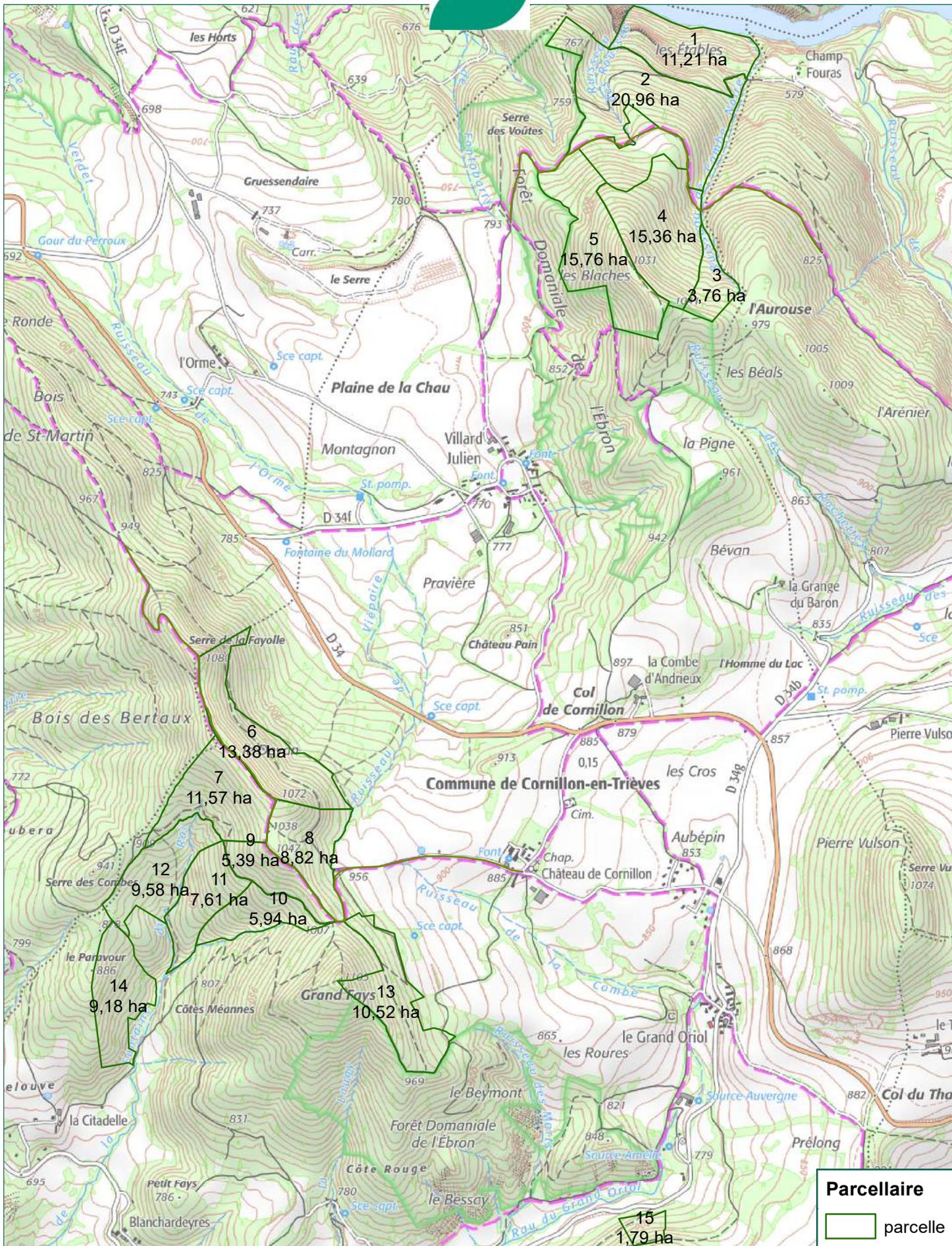
- Situation
- Parcellaire
- Aménagement
- Enjeux
- Unités stationnelles
- Peuplements
- Surface terrière
- Diamètres
- Régénération
- Desserte
- Essences présentes
- Placettes
- Sentiers PDIPR
- ZNIEFF
- Captages

ANNEXE 1

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	152 ha, 69a 00ca	152 ha, 69a 00ca	
Cornillon en Trièves	A	86	LES ILES	0,50 30	0,50 30	
	A	87	LES ILES	1,17 70	1,17 70	
	A	88	LES ETABLES	12,04 80	12,04 80	
	A	89	LES ETABLES	2,23 50	2,23 50	
	A	90	LES ROUSES	0,05 80	0,05 80	
	A	91	LES ROUSES	0,42 80	0,42 80	
	A	94	LES ROUSES	0,06 80	0,06 80	
	A	95	LES ROUSES	0,14 10	0,14 10	
	A	96	LES ROUSES	0,25 60	0,25 60	
	A	98	LES ROUSES	0,19 00	0,19 00	
	A	99	LES ROUSES	0,85 00	0,85 00	
	A	100	LES ROUSES	1,01 90	1,01 90	
	A	101	LES ROUSES	2,03 40	2,03 40	
	A	102	LES ROUSES	1,84 70	1,84 70	
	A	114	LES ROUSES	0,72 40	0,72 40	
	A	115	LES ROUSES	0,90 00	0,90 00	
	A	116	COTE DE L HORME	1,19 20	1,19 20	
	A	117	COTE DE L HORME	9,47 00	9,47 00	
	A	118	COTE DE L HORME	0,63 90	0,63 90	
	A	119	COTE DE L HORME	0,60 10	0,60 10	
	A	120	COTE DE L HORME	0,02 80	0,02 80	
	A	121	COTE DE L HORME	2,25 90	2,25 90	
	A	122	COTE DE L HORME	3,41 00	3,41 00	
	A	165	LES BLACHES	12,31 50	12,31 50	
	A	252	LENTILLIERE	0,25 30	0,25 30	
	A	253	LENTILLIERE	1,67 70	1,67 70	
	A	254	LENTILLIERE	1,76 00	1,76 00	
	A	519	LE DEVAN	17,05 00	17,05 00	
	A	552	LES ILES	10,39 20	10,39 20	
	B	376	AU BOIS	1,98 10	1,98 10	
	B	588	LAYE	0,07 54	0,07 54	
	B	589	LAYE	2,29 18	2,29 18	
	B	590	LAYE	0,54 24	0,54 24	
	B	591	LAYE	0,01 04	0,01 04	
	B	592	LAYE	0,11 16	0,11 16	
	B	593	LAYE	3,26 16	3,26 16	
	B	594	LAYE	4,77 28	4,77 28	
	C	26	AUX VERMILLETS	0,07 40	0,07 40	
	C	27	AUX VERMILLETS	2,36 20	2,36 20	
	C	28	AUX VERMILLETS	1,05 20	1,05 20	
	C	29	COTES MEANNES	3,99 10	3,99 10	
	C	30	COTES MEANNES	1,05 60	1,05 60	
	C	31	COTES MEANNES	0,24 60	0,24 60	
	C	32	COTES MEANNES	0,39 60	0,39 60	
	C	33	COTES MEANNES	0,46 60	0,46 60	
	C	34	COTES MEANNES	0,19 10	0,19 10	
	C	35	COTES MEANNES	0,80 60	0,80 60	
	C	36	COTES MEANNES	10,07 30	10,07 30	
	C	37	COTES MEANNES	4,71 70	4,71 70	
	C	38	COTES MEANNES	5,57 40	5,57 40	
	C	39	COTES MEANNES	0,25 00	0,25 00	
	C	40	COTES MEANNES	6,03 70	6,03 70	
	C	41	COTES MEANNES	7,37 60	7,37 60	
	C	723	LES COTES	1,33 44	1,33 44	
	C	724	LES COTES	8,11 76	8,11 76	

Type structure LIDAR				% en G			Correspondance Famille de peuplements GSM et Recommandations. Enjeux de Production		
Code Famille	Libellé Famille	Code type	Libellé type	PB	BM	GB	Cas général : Stations bonnes à moyennes	Cas particulier des très bonnes stations	Cas particulier des stations médiocres
Irr	Irrégulier	Irr	Irrégulier	10-80 %	0-70%	20-50 %	Famille des Futaies Jardinées : Conserver l'irrégularité		
Irr	Irrégulier	Irr-GB	Irrégulier GB	10-50%	0-40%	50-75%	Famille des Futaies riches en GB : Récolter et renouveler	Famille des Futaies Jardinées : Conserver l'irrégularité	
Rég PB-BM	Régularisé PB-BM	Rég PB-BM	Régularisé PB dominants (+BM)	30-100%	0-50%	0-20%	Famille des Jeunes Futaies : Eclaircir et stabiliser		
Rég PB-BM	Régularisé PB-BM	Rég BM-PB	Régularisé BM dominants (+PB)	0-50%	50-100%	0-20%	Famille des Jeunes Futaies : Eclaircir et stabiliser		Famille des Futaies adultes : Eclaircir ou créer une mosaïque
Rég BM-GB	Régularisé BM-GB	Rég BM-GB	Régularisé BM dominants (+GB)	0-10%	40-80%	20-50%	Famille des Futaies adultes : Eclaircir ou créer une mosaïque	Famille des Jeunes Futaies : Eclaircir et stabiliser	Famille des Futaies riches en GB : Récolter et renouveler
Rég BM-GB	Régularisé BM-GB	Rég GB-BM	Régularisé GB dominants (+BM)	0-10%	15-50%	50-75%	Famille des Futaies riches en GB : Récolter et renouveler	Famille des Futaies adultes : Eclaircir ou créer une mosaïque	
Rég GB	Régularisé GB	Rég GB	Régularisé GB	0-25%	0-25%	75-100%	Famille des Futaies riches en GB : Récolter et renouveler		
Faible capital		Faible capital	Faible capital (<10 m2)	indif	indif	indif	Famille des Futaies Claires : Maintenir un couvert boisé		



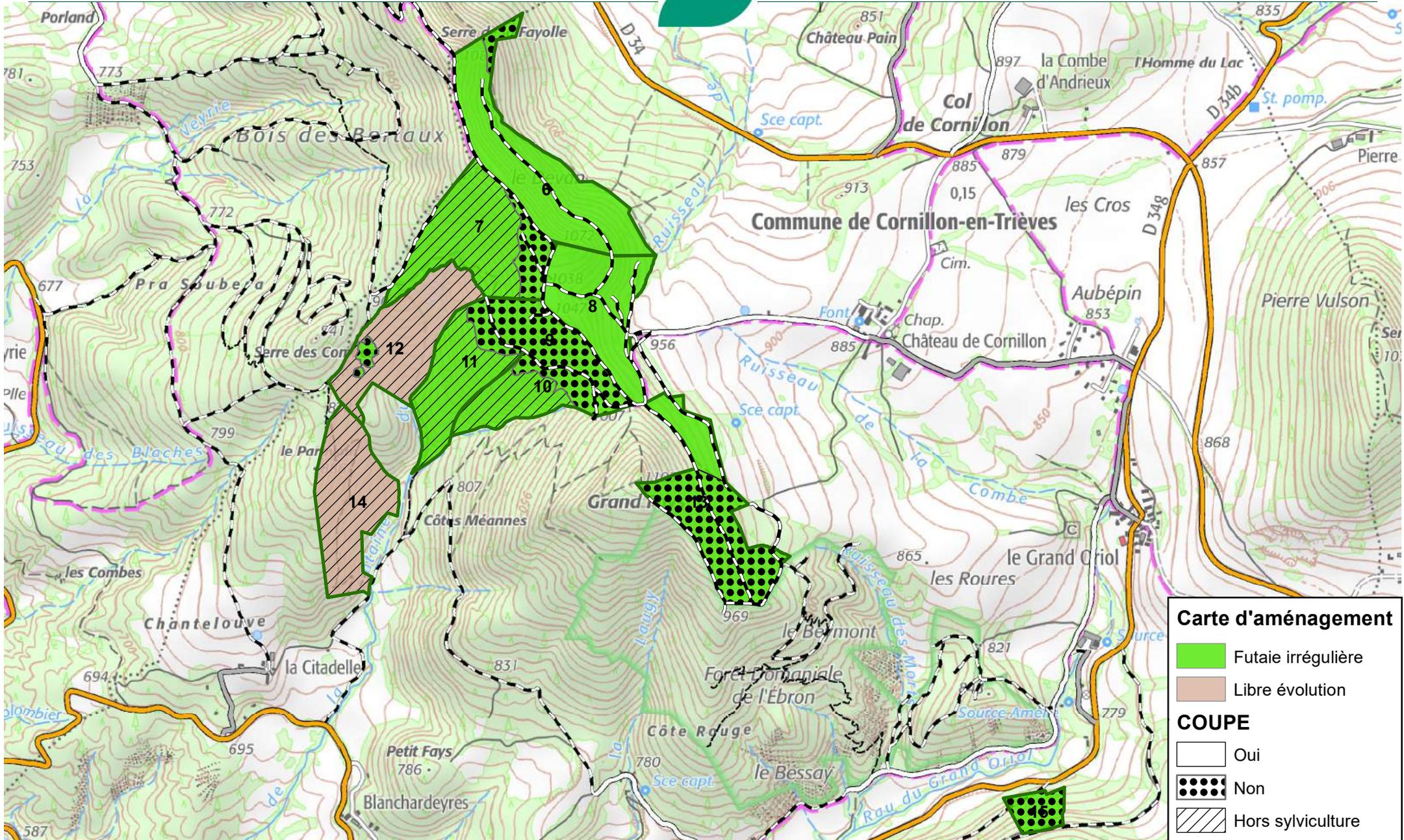
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en octobre 2023



Carte d'aménagement

-  Futaie irrégulière
-  Libre évolution

COUPE

-  Oui
-  Non
-  Hors sylviculture

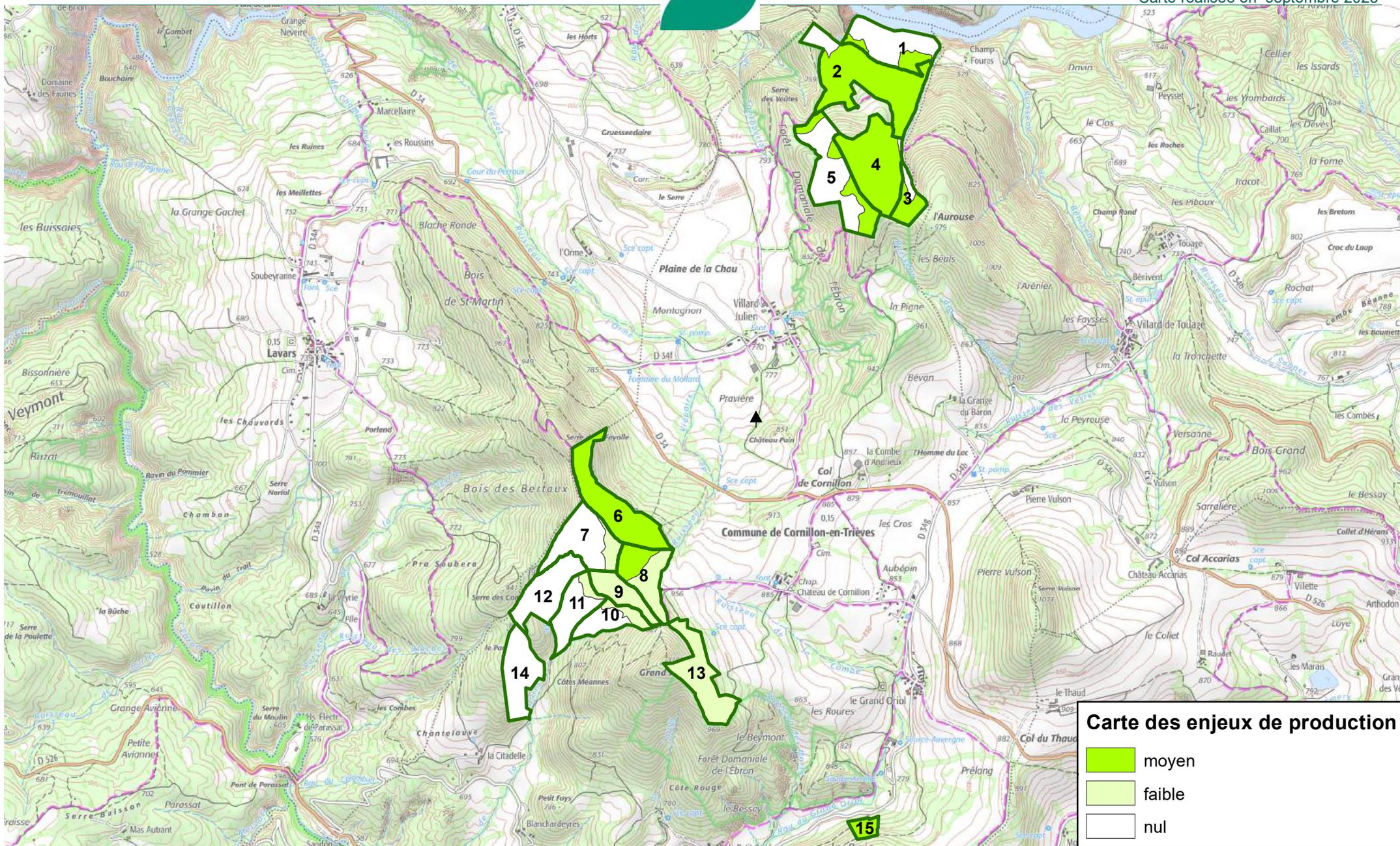
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:30 000



Carte réalisée en septembre 2023



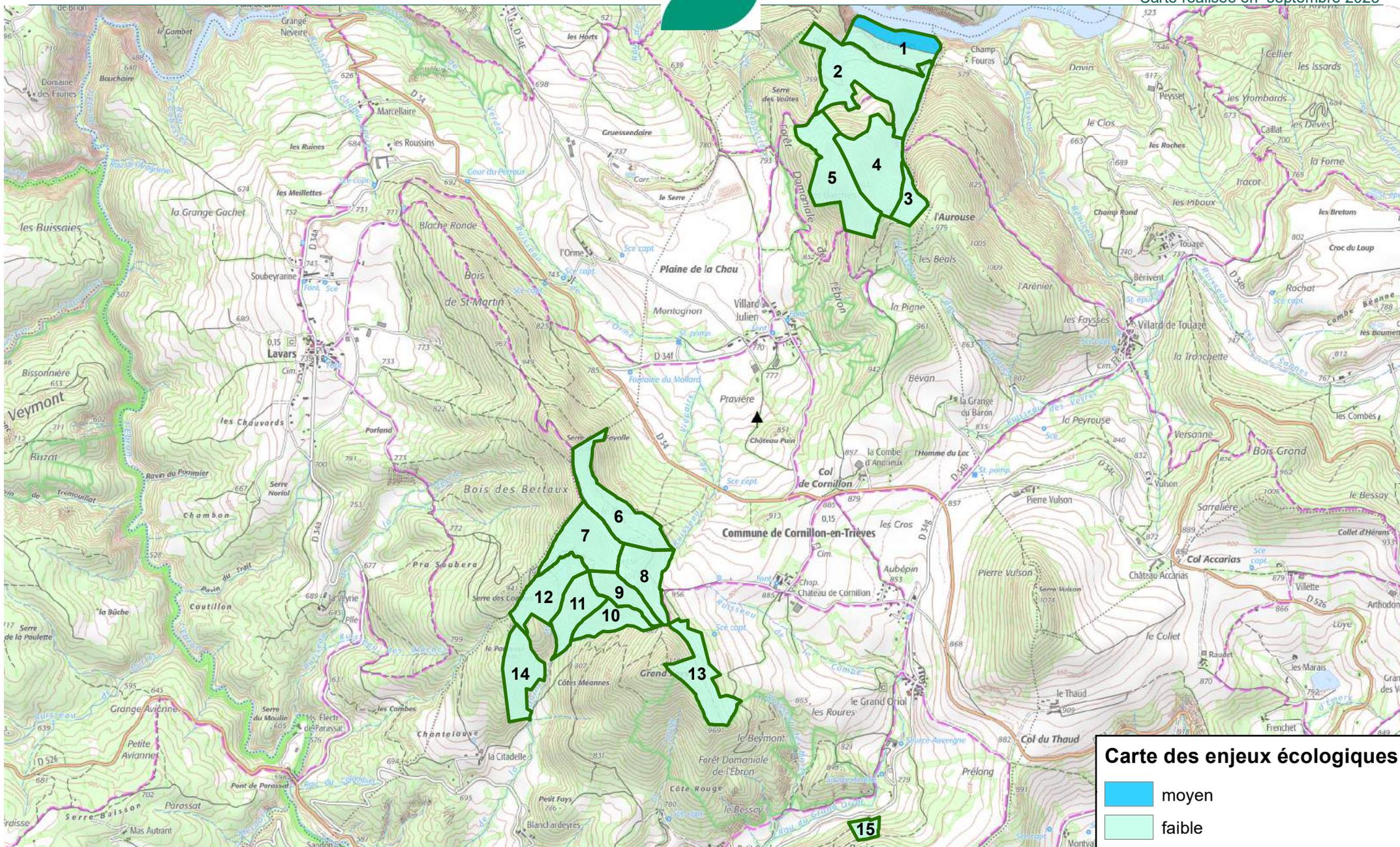
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:30 000



Carte réalisée en septembre 2023



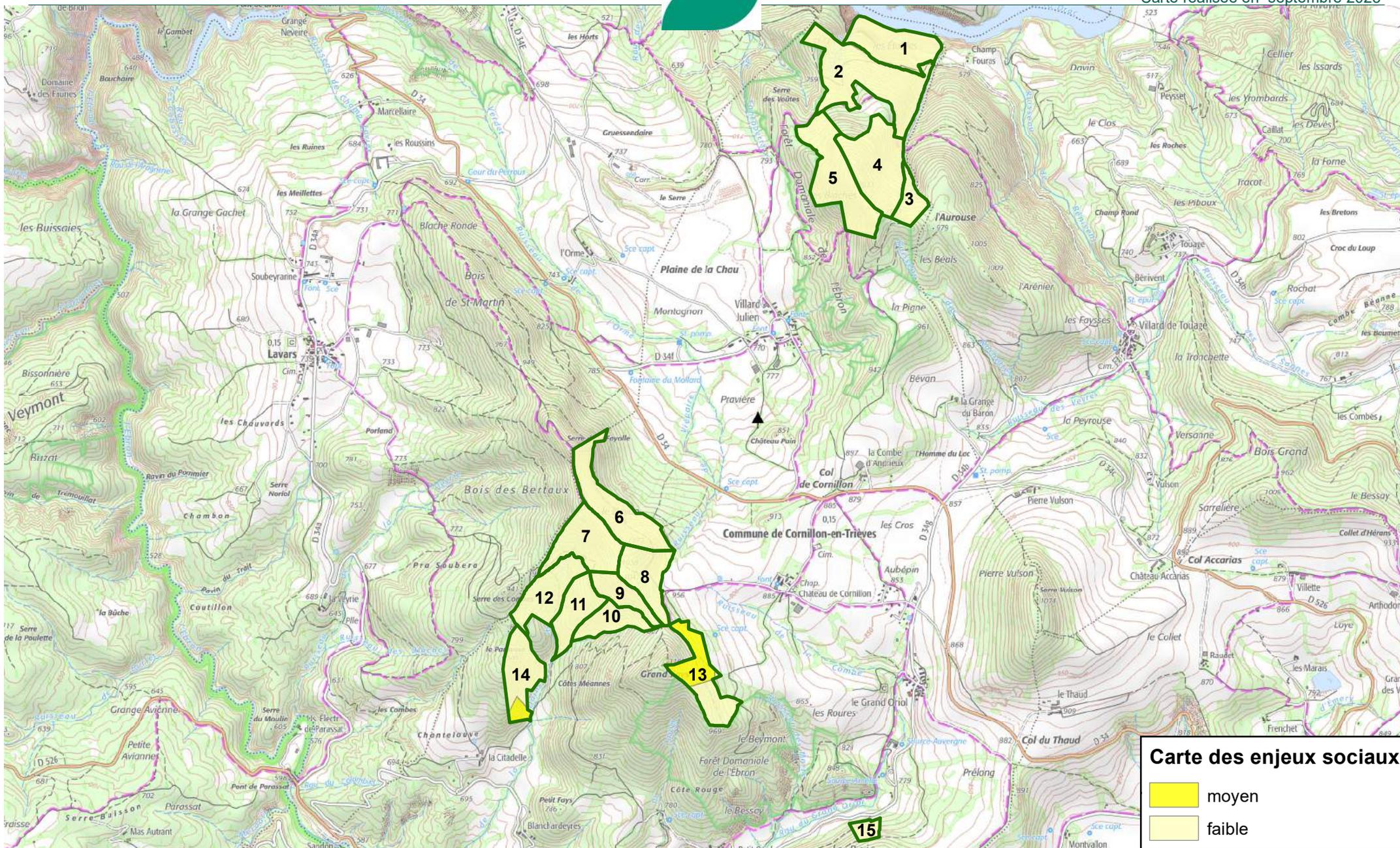
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:30 000



Carte réalisée en septembre 2023



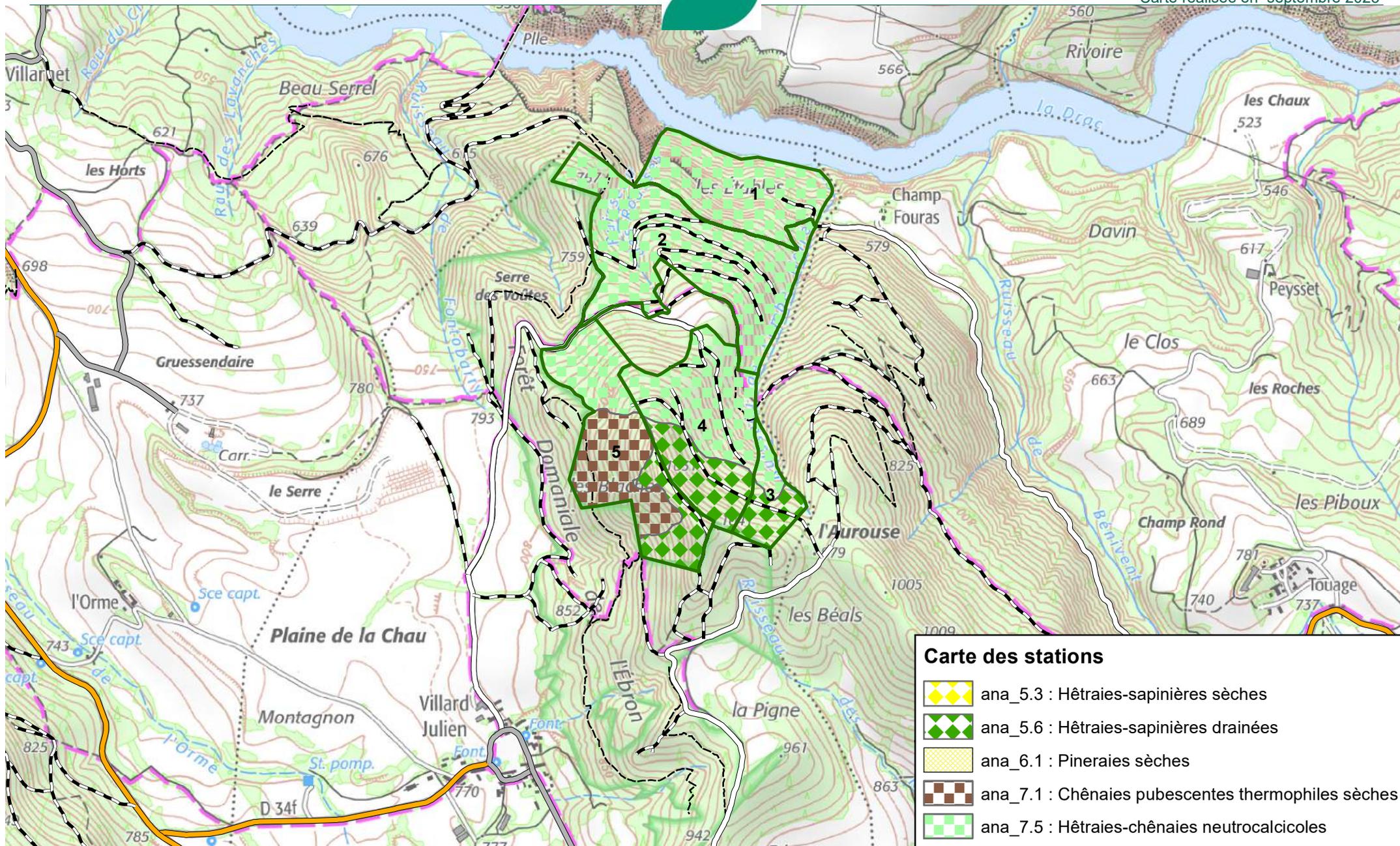
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



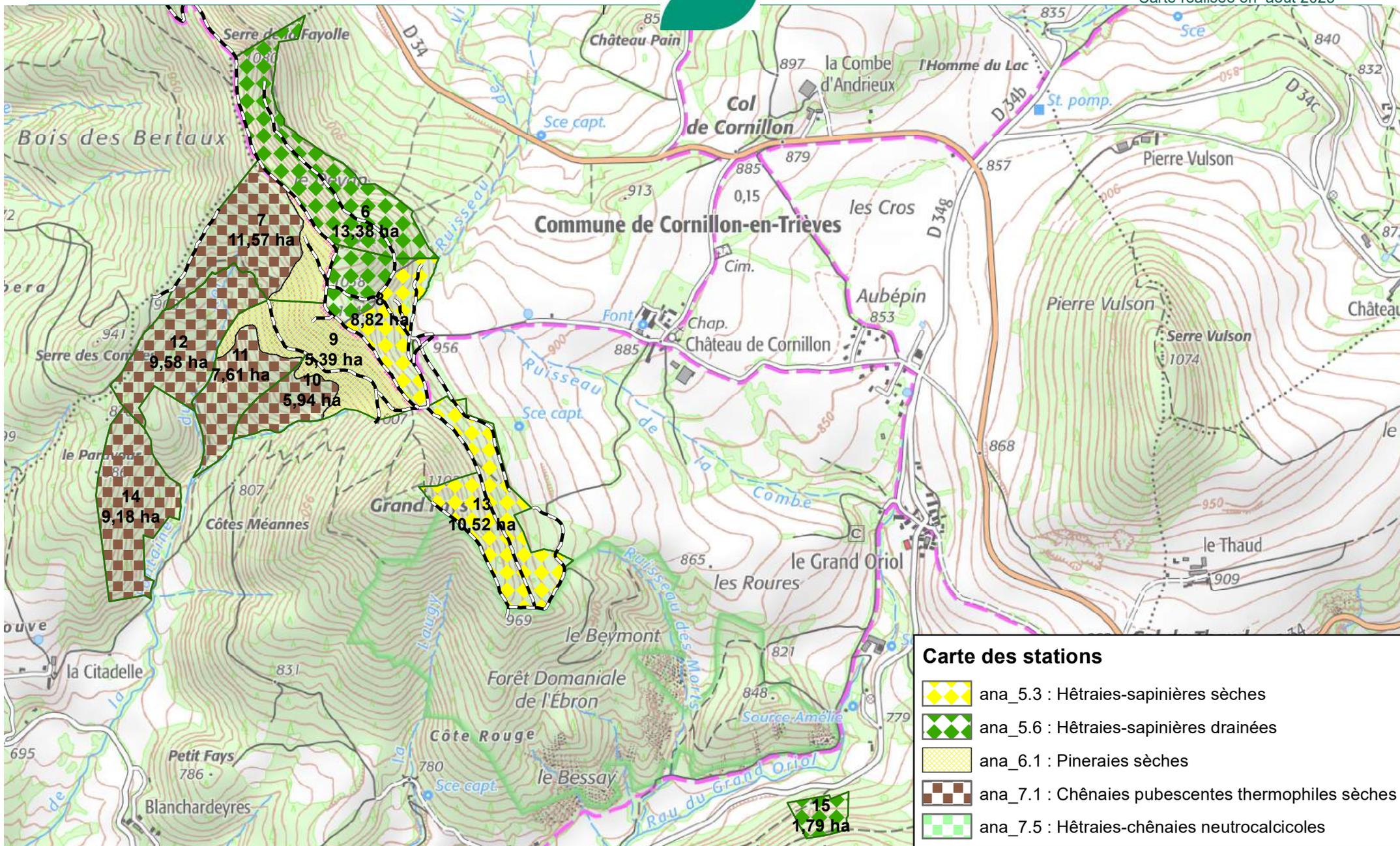
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



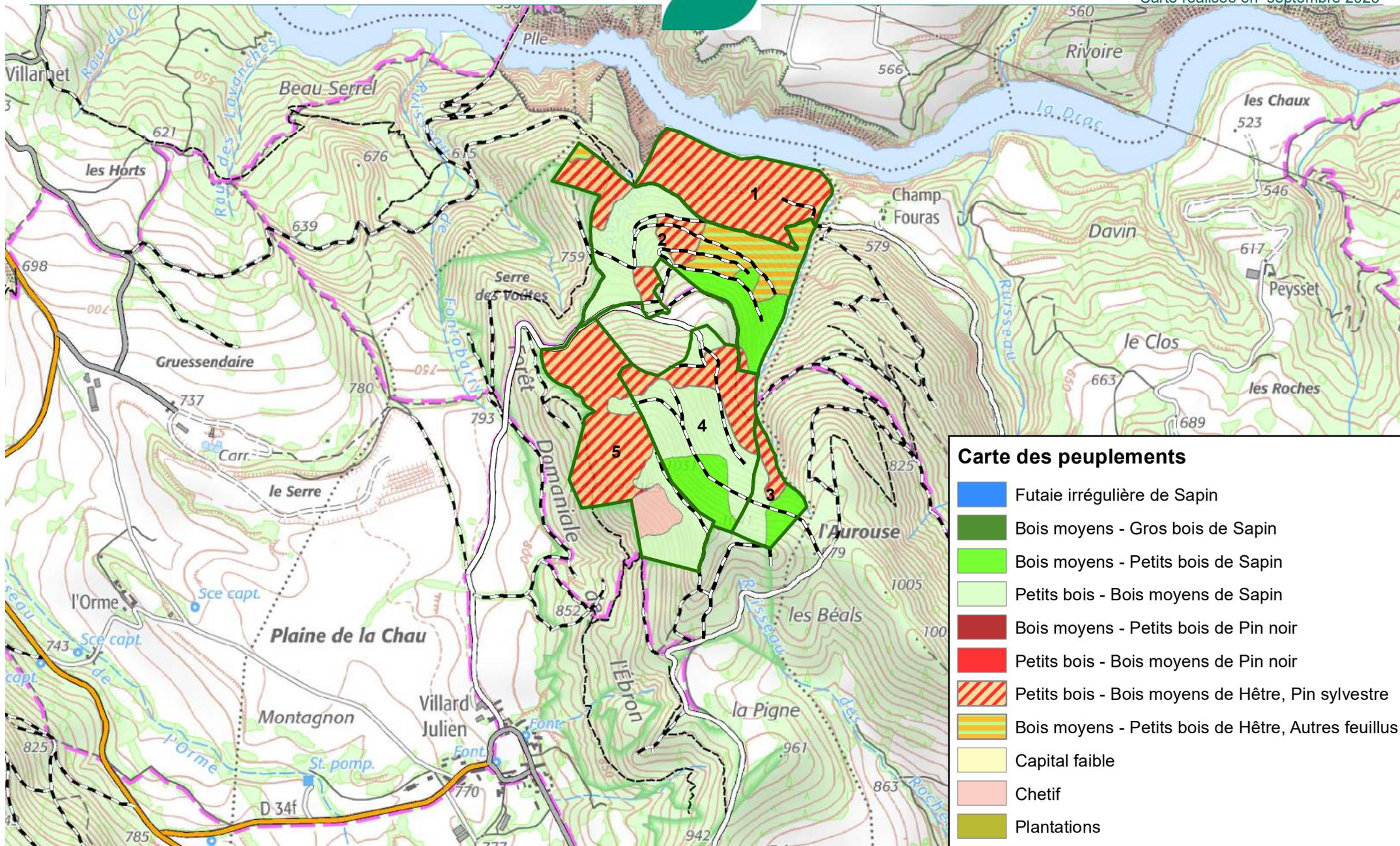
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



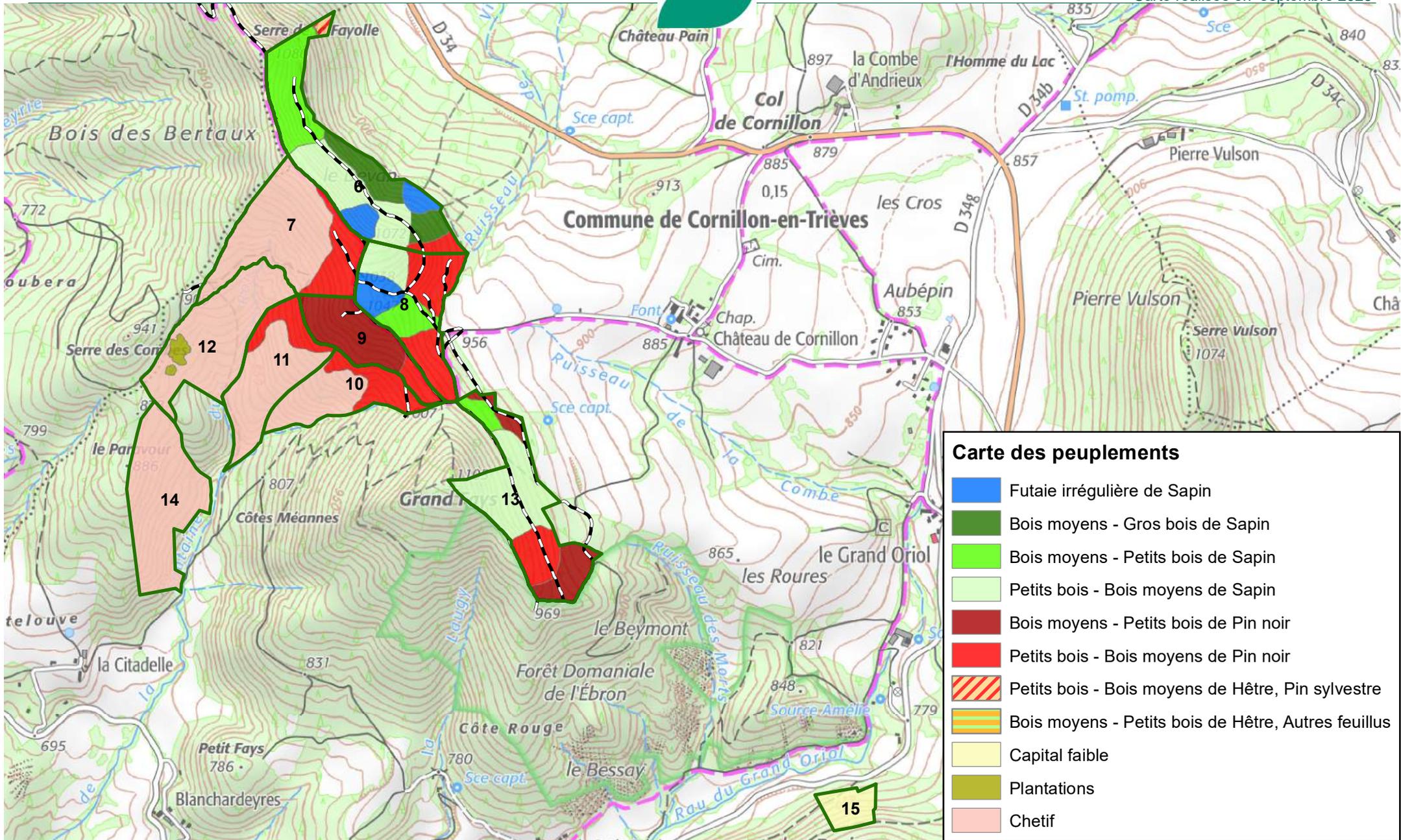
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



Carte des peuplements

-  Futaie irrégulière de Sapin
-  Bois moyens - Gros bois de Sapin
-  Bois moyens - Petits bois de Sapin
-  Petits bois - Bois moyens de Sapin
-  Bois moyens - Petits bois de Pin noir
-  Petits bois - Bois moyens de Pin noir
-  Petits bois - Bois moyens de Hêtre, Pin sylvestre
-  Bois moyens - Petits bois de Hêtre, Autres feuillus
-  Capital faible
-  Plantations
-  Chetif

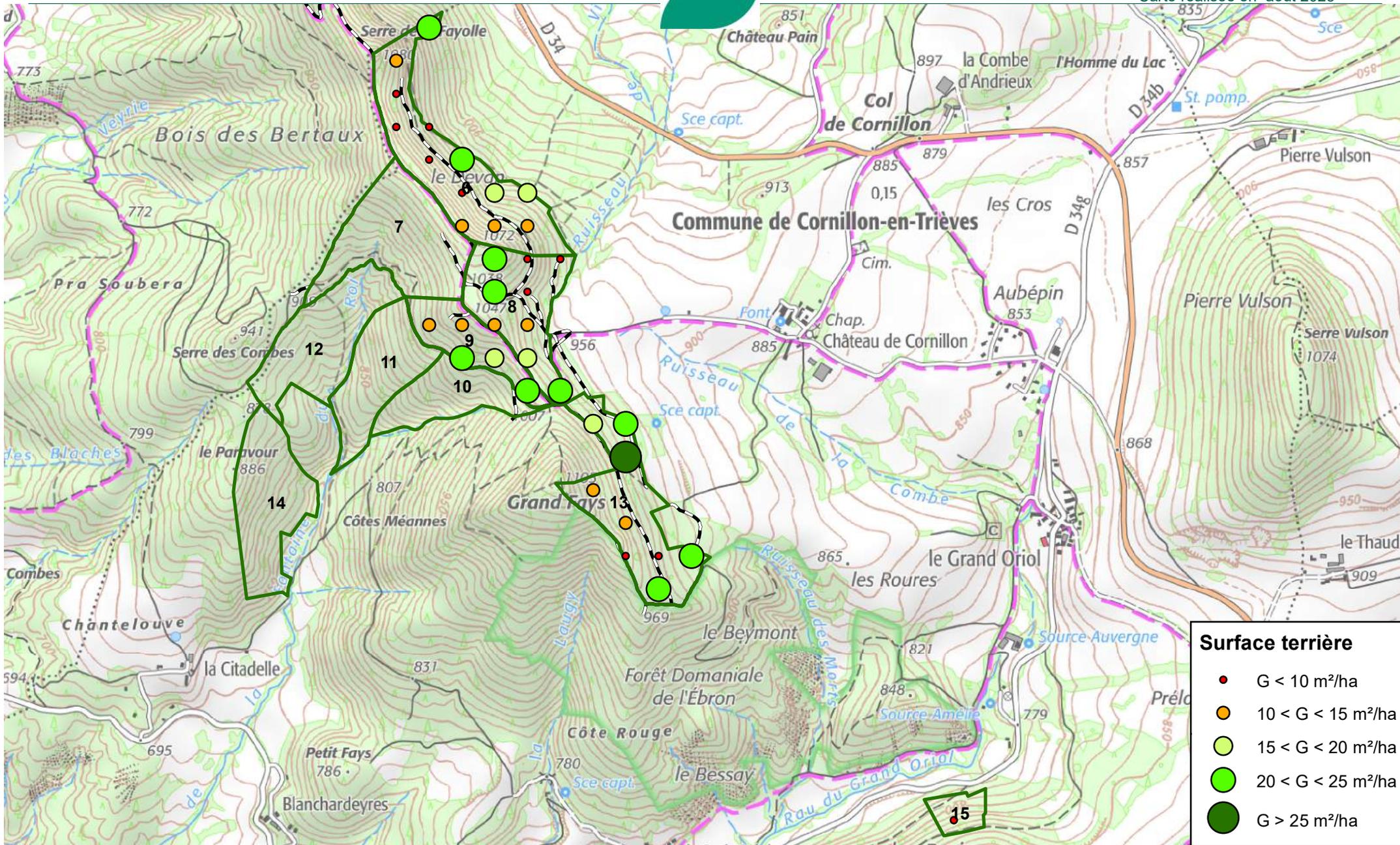
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



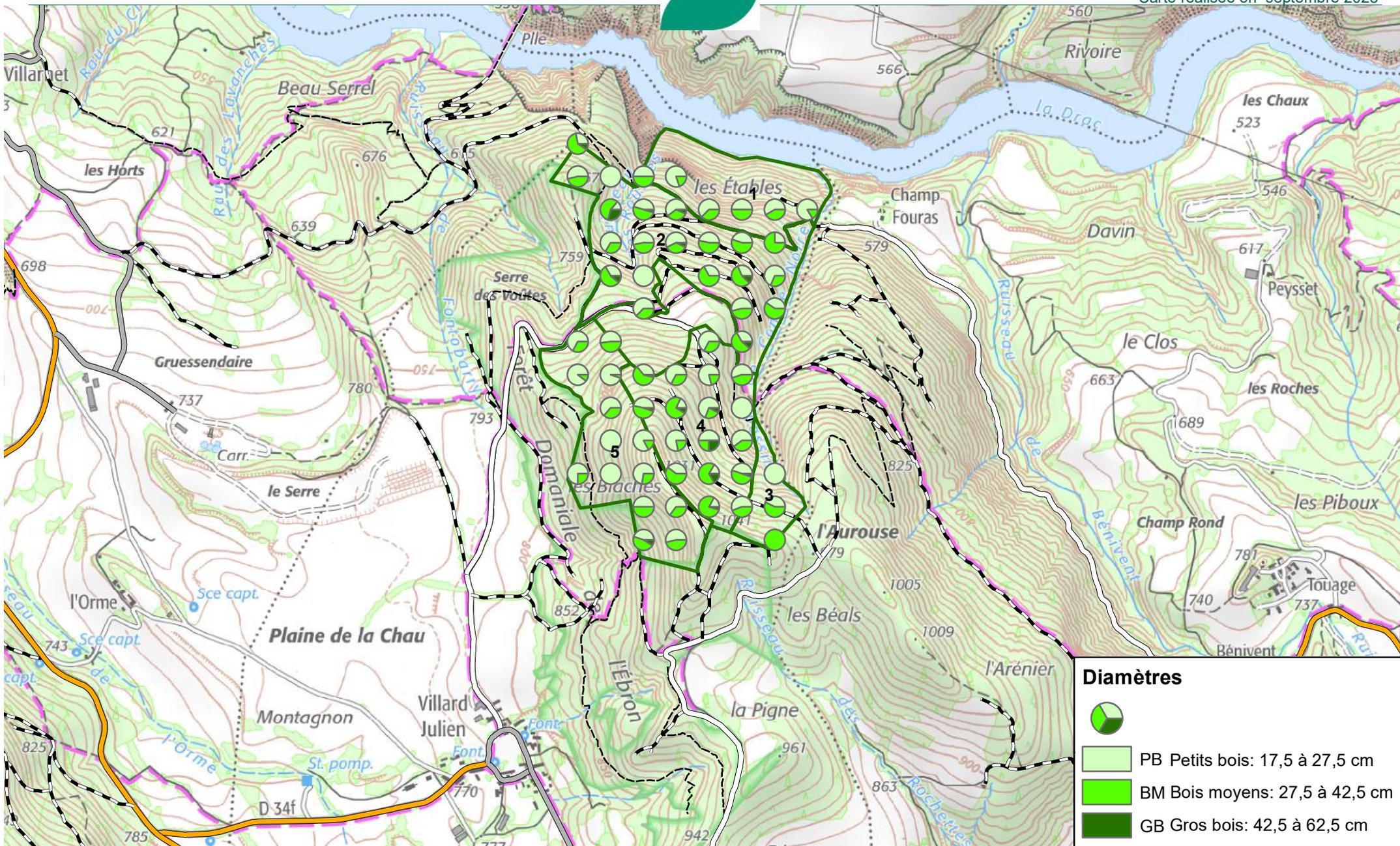
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



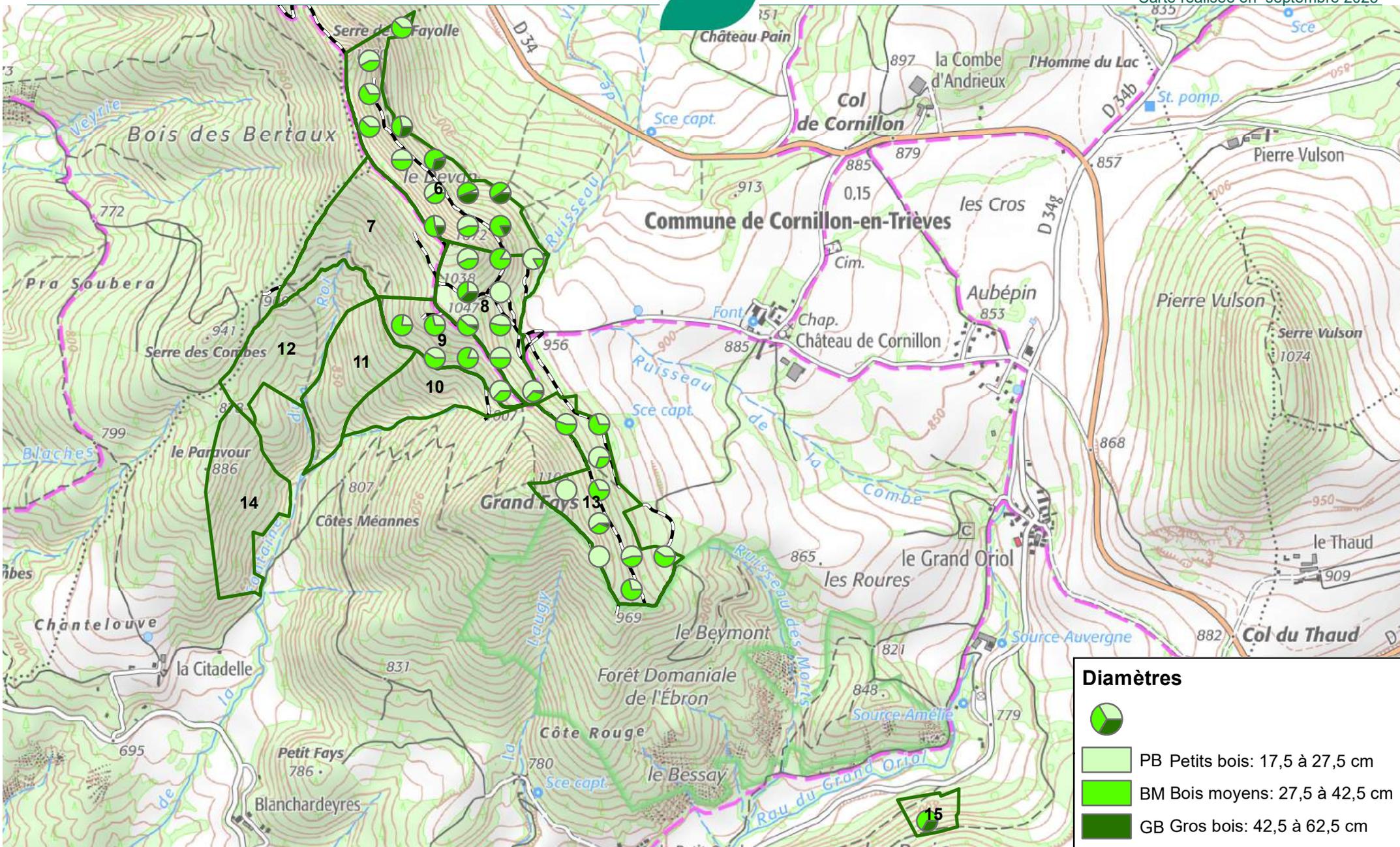
Forêt communale de Cornillon en Trièves

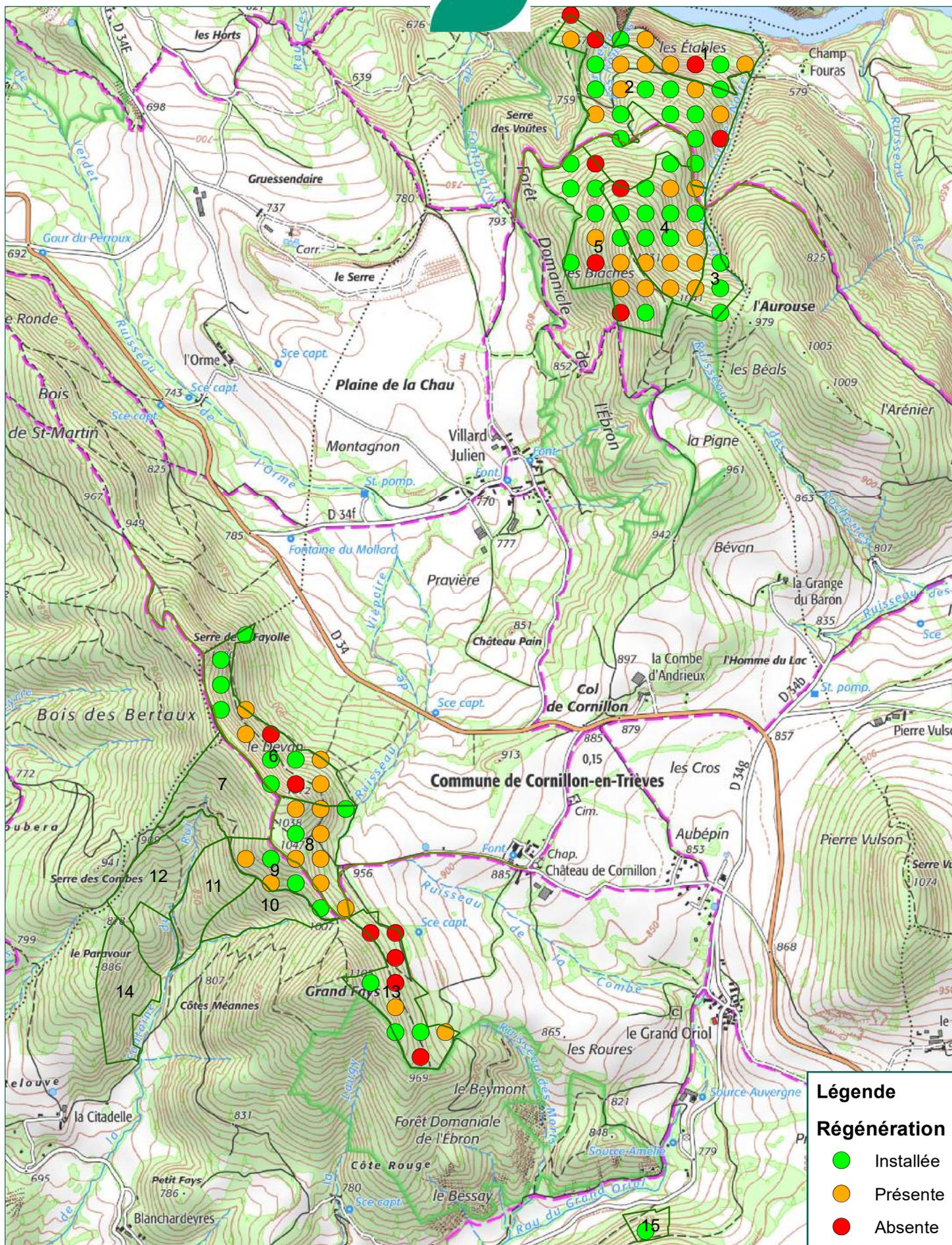
150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023





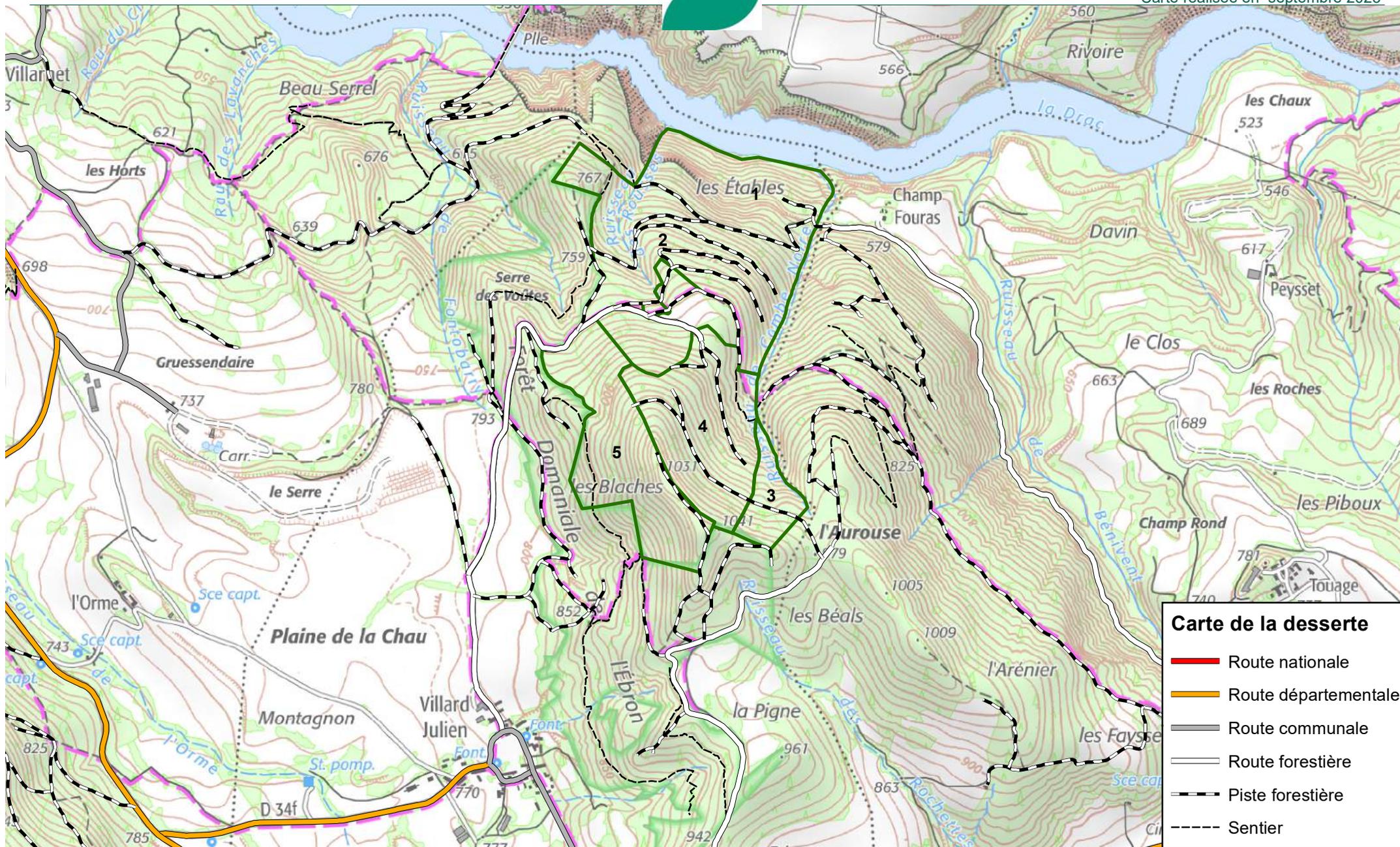
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



Carte de la desserte

- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Route forestière
- Piste forestière
- Sentier

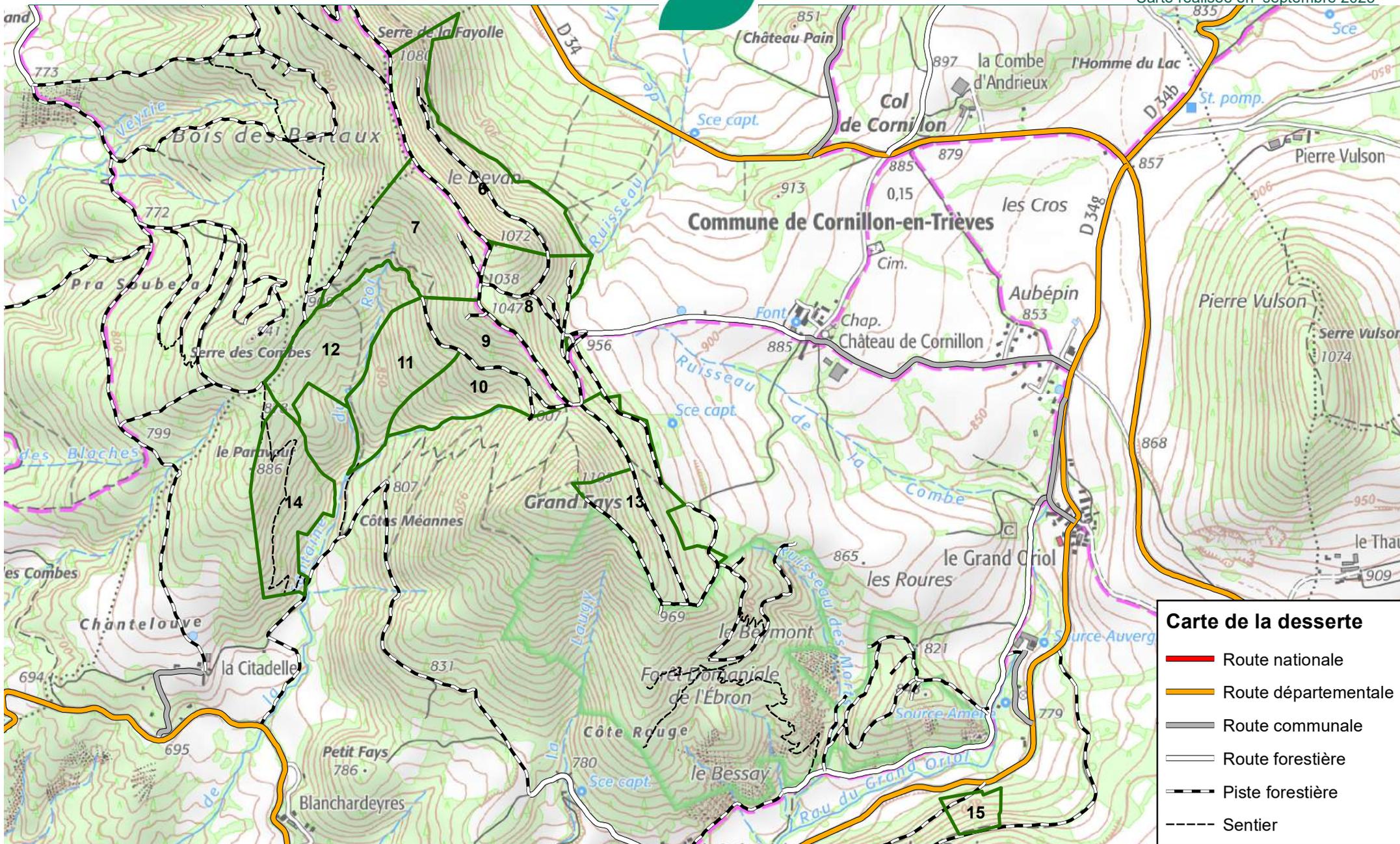
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



Carte de la desserte

- Route nationale
- Route départementale
- Route communale
- Route forestière
- Piste forestière
- Sentier

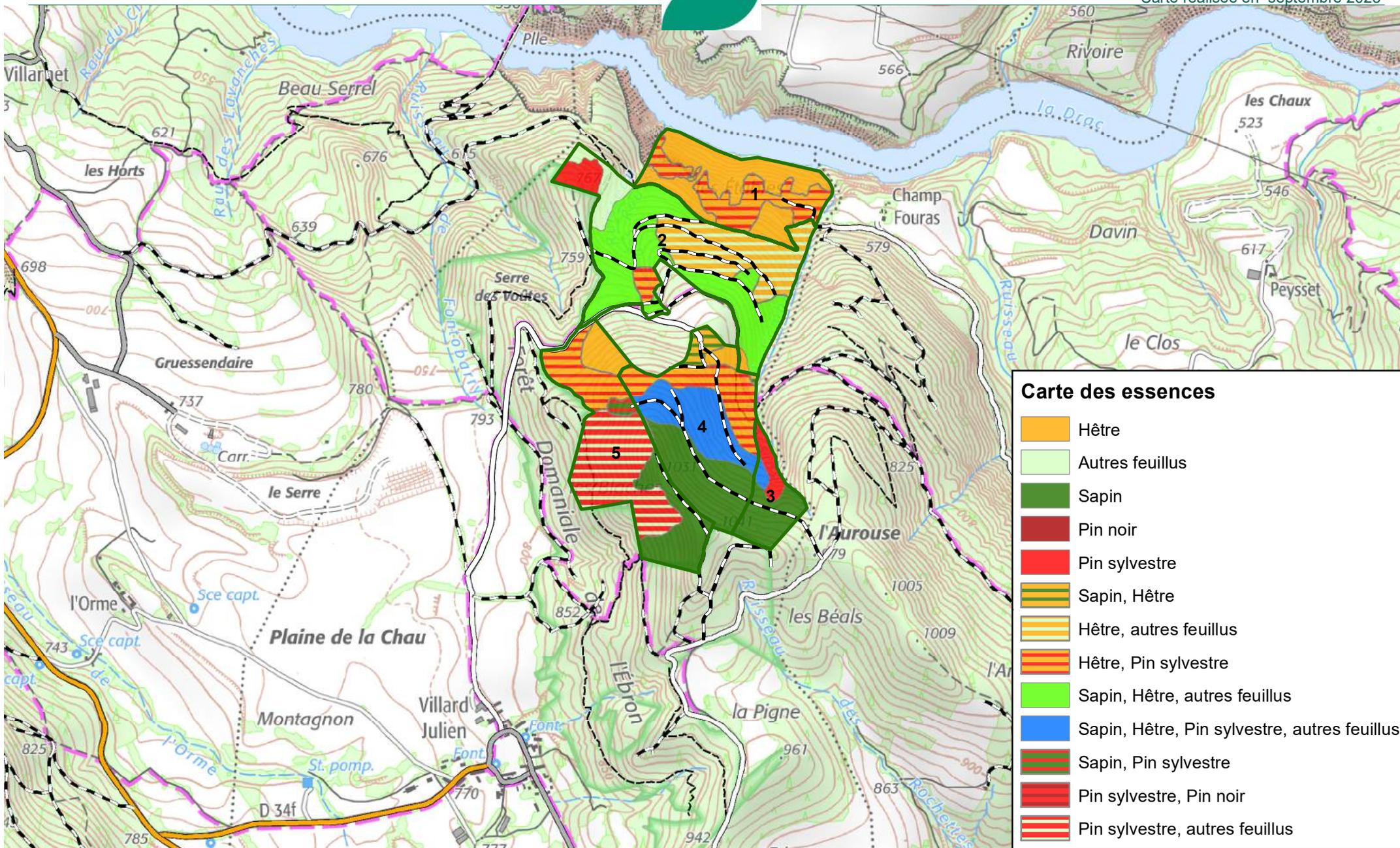
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



Carte des essences

	Hêtre
	Autres feuillus
	Sapin
	Pin noir
	Pin sylvestre
	Sapin, Hêtre
	Hêtre, autres feuillus
	Hêtre, Pin sylvestre
	Sapin, Hêtre, autres feuillus
	Sapin, Hêtre, Pin sylvestre, autres feuillus
	Sapin, Pin sylvestre
	Pin sylvestre, Pin noir
	Pin sylvestre, autres feuillus

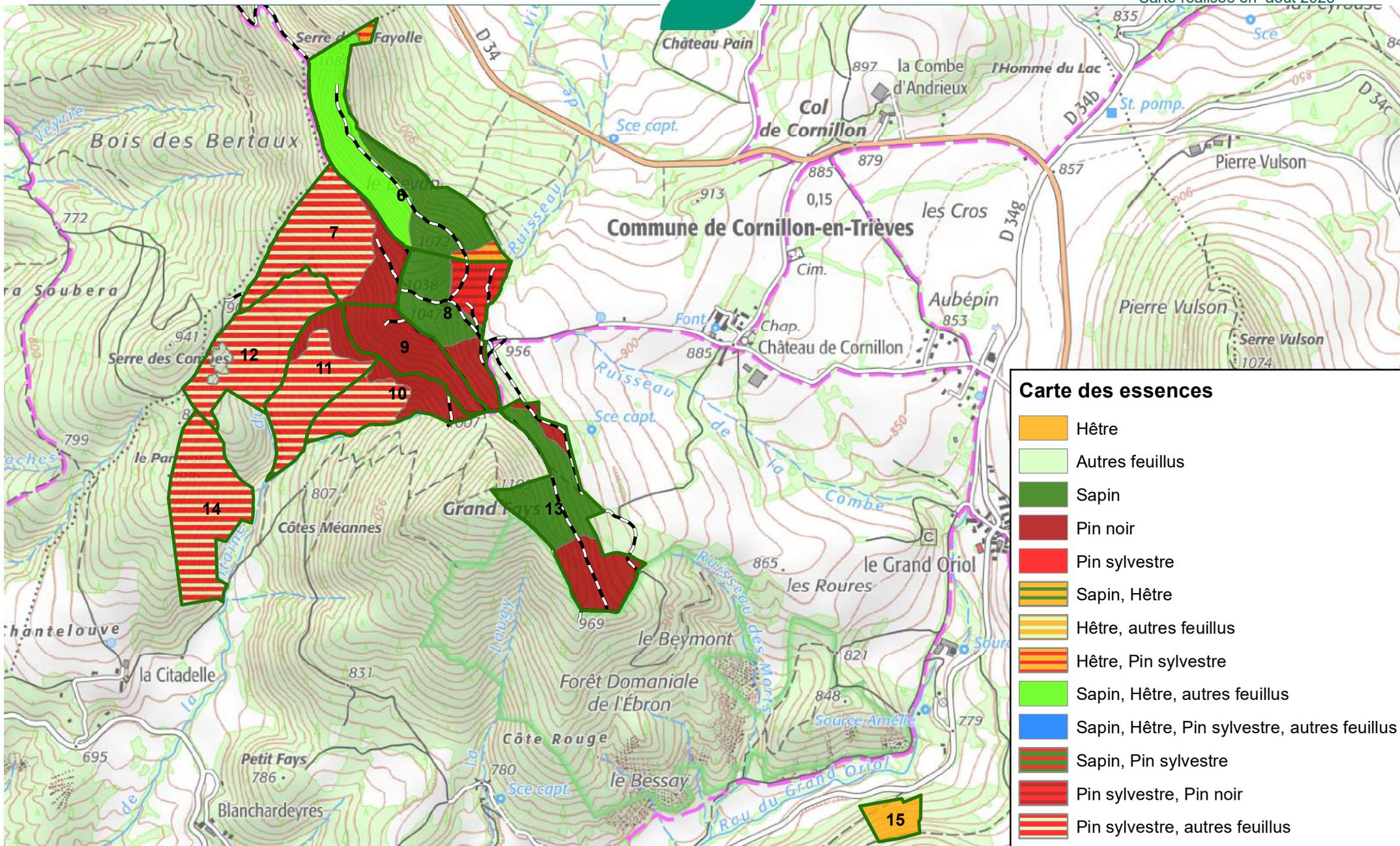
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



Carte des essences

	Hêtre
	Autres feuillus
	Sapin
	Pin noir
	Pin sylvestre
	Sapin, Hêtre
	Hêtre, autres feuillus
	Hêtre, Pin sylvestre
	Sapin, Hêtre, autres feuillus
	Sapin, Hêtre, Pin sylvestre, autres feuillus
	Sapin, Pin sylvestre
	Pin sylvestre, Pin noir
	Pin sylvestre, autres feuillus

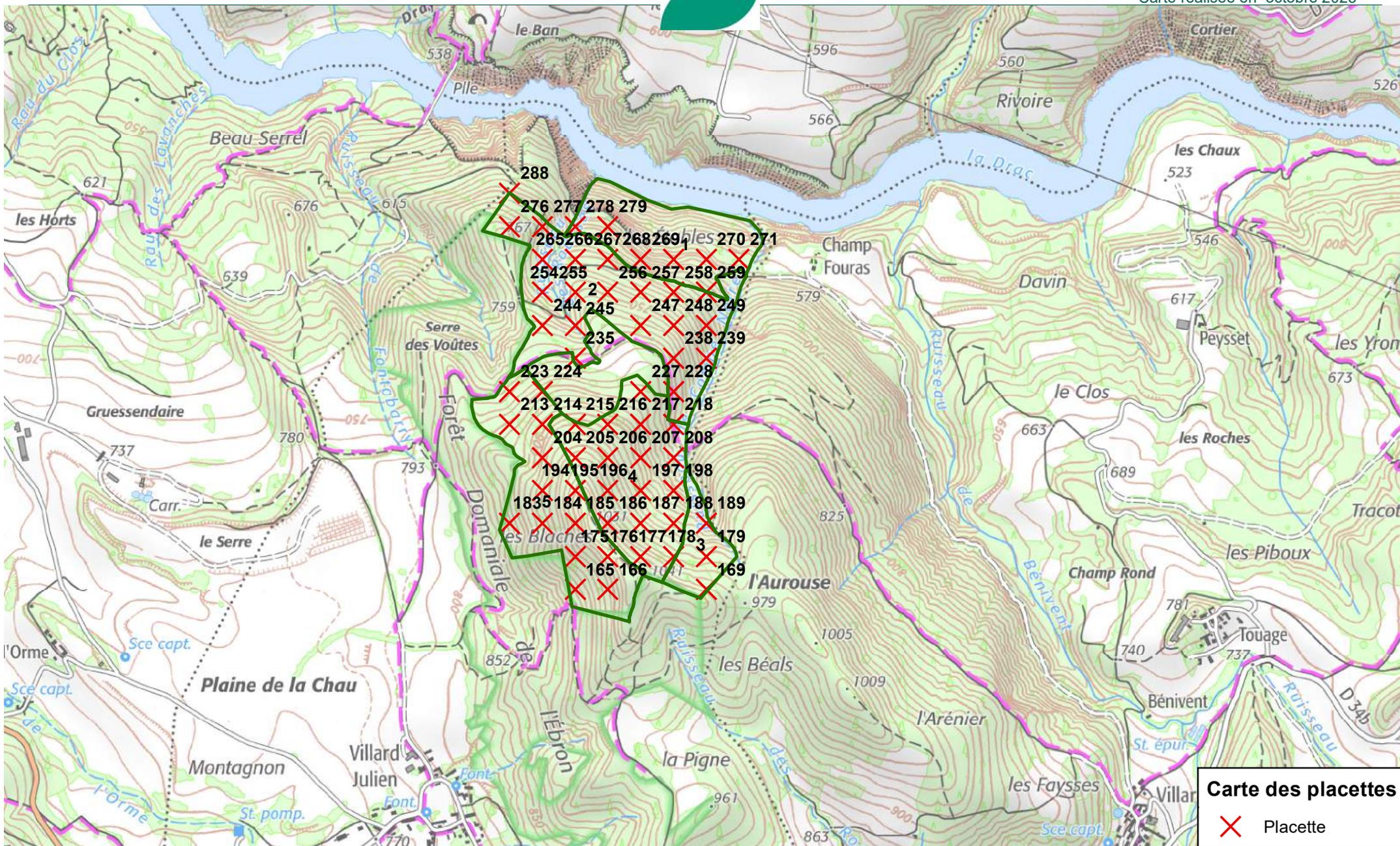
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en octobre 2023



Carte des placettes

 Placette

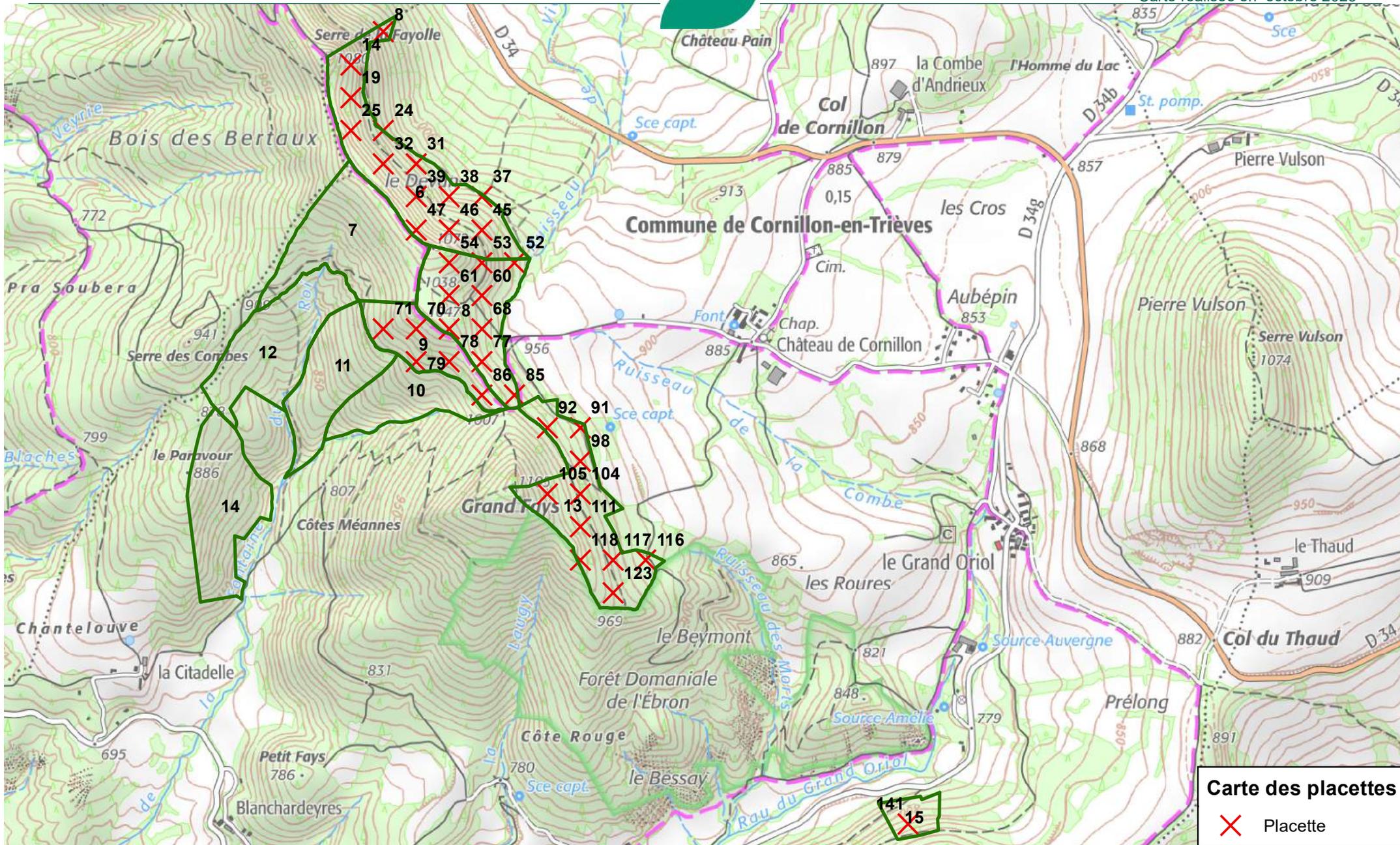
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en octobre 2023



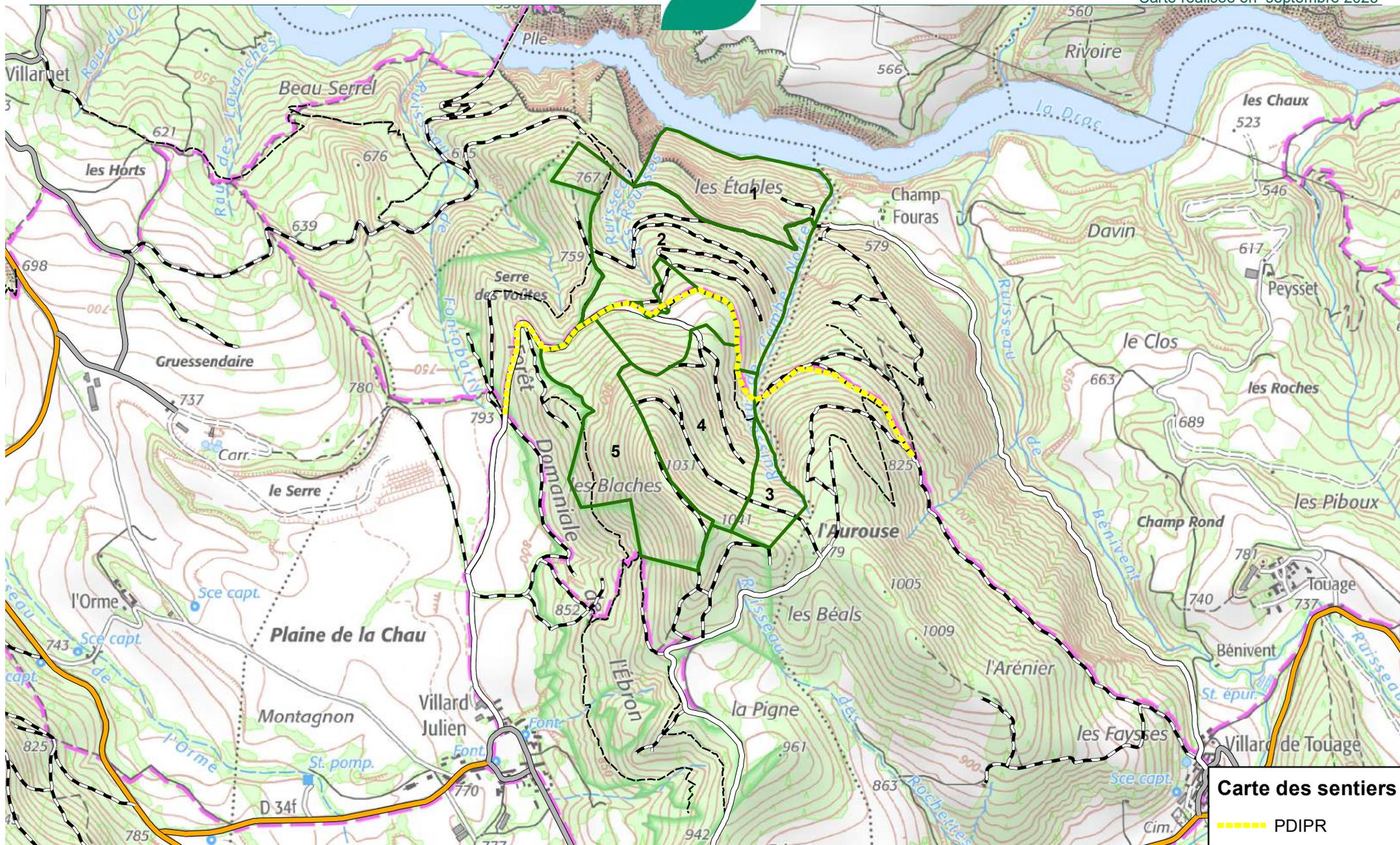
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en septembre 2023



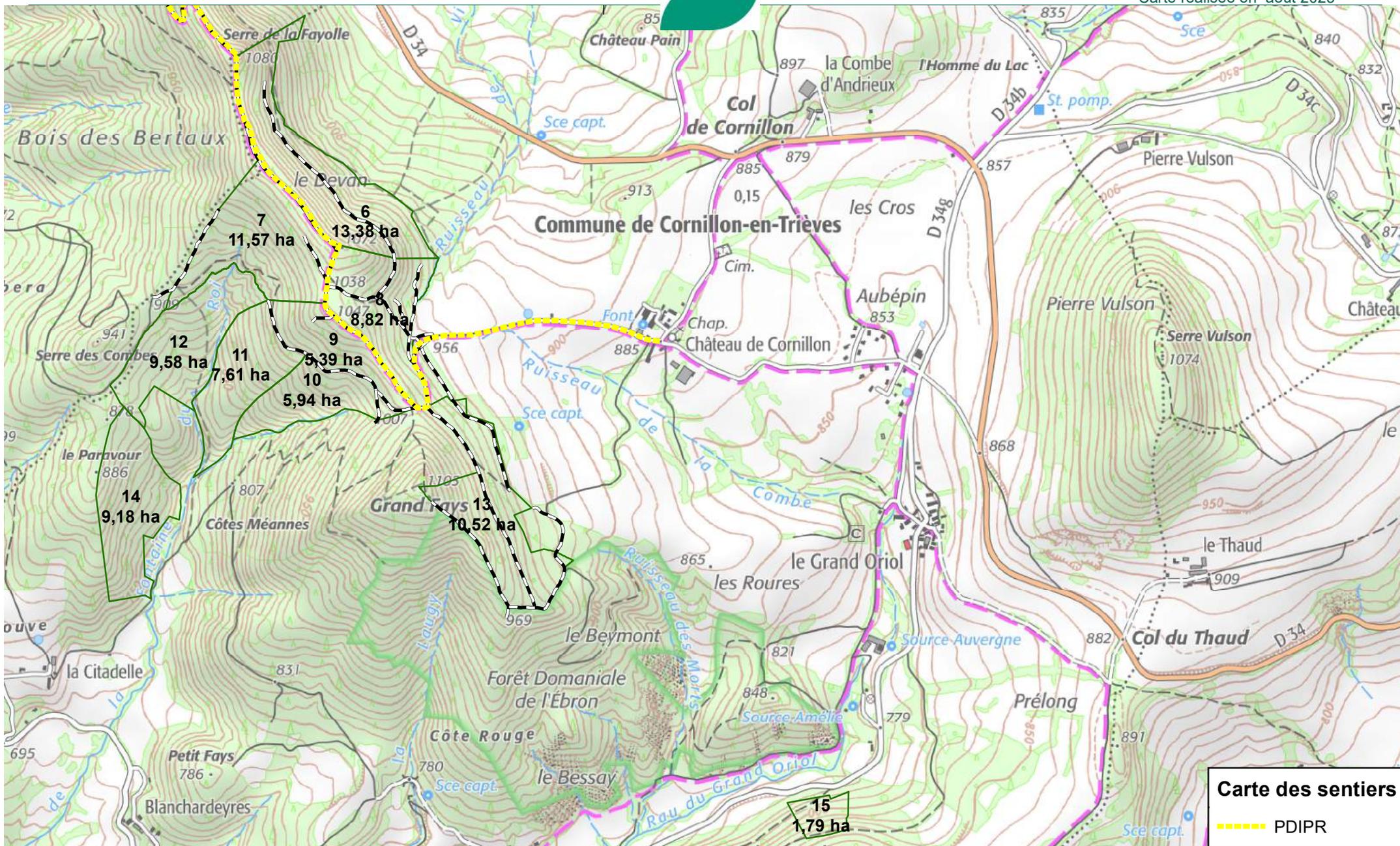
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



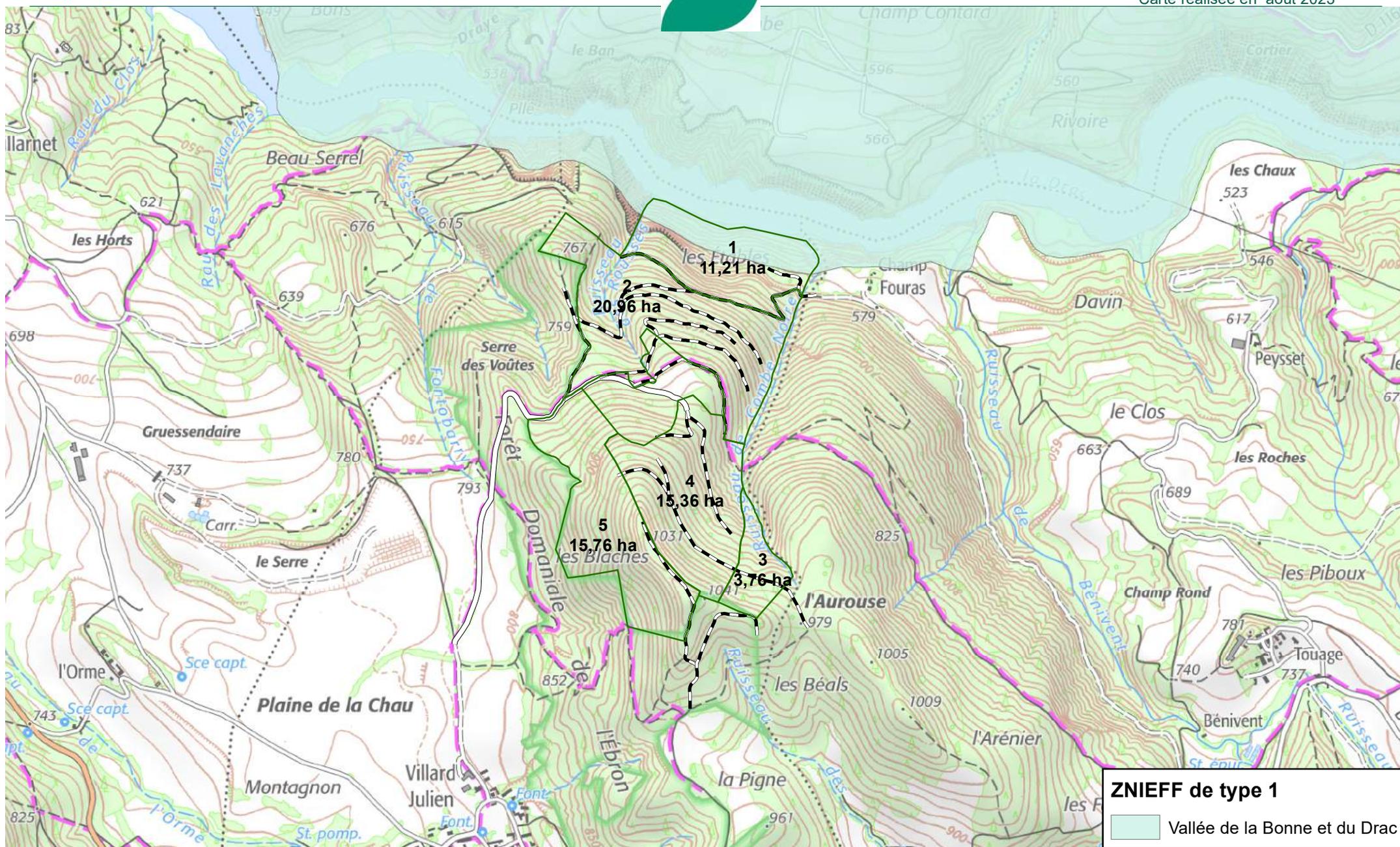
Forêt communale de Cornillon en Trièves

150,83 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



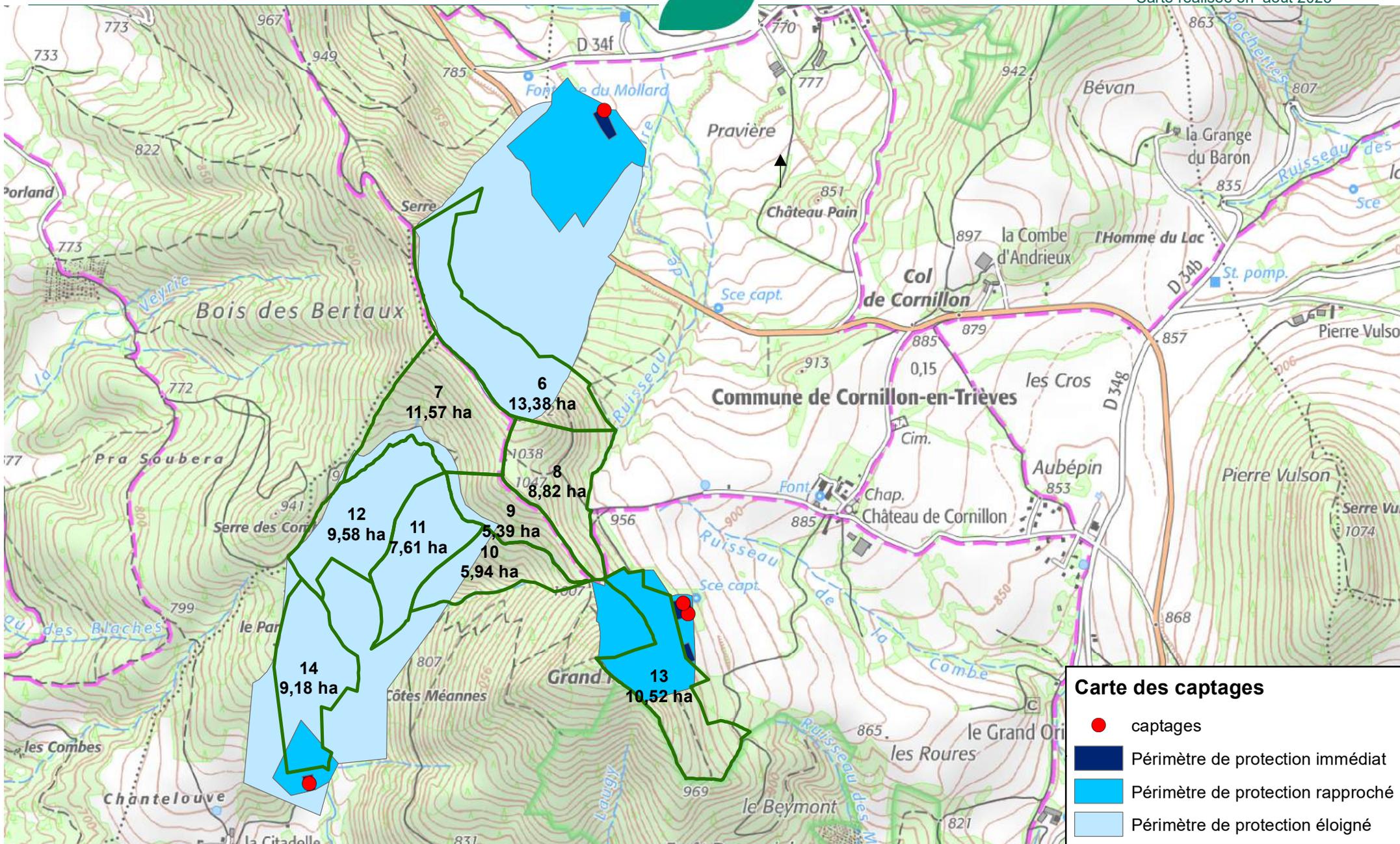
Forêt communale de Cornillon en Trièves

162,40 ha

1:15 000



Carte réalisée en août 2023



Carte des captages

- captages
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné